

Sauve entrée de GON
6/12/11 dans la base
de données ZNIEFF

0011, 0003



ERG résumé 2009

État des Réserves du GONm

Septembre 2008 à août 2009

François Jeanne, Rosine Binard et Gérard Debout
avec la collaboration des conservateurs et des gardes

Groupe Ornithologique Normand

181 rue d'Auge 14000 Caen

Octobre 2010

427
ENV



ERG résumé 2009

État des Réserves du GONm

Septembre 2008 à août 2009

**François Jeanne, Rosine Binard et Gérard Debout
avec la collaboration des conservateurs et des gardes**

Groupe Ornithologique Normand

181 rue d'Auge 14000 Caen

Octobre 2010



Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayant droit, ou ayant cause, est illicite aux termes de la loi du 11 mars 1957 qui n'autorise les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privées du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part, et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

Le code de la propriété intellectuelle (JO du 3 juillet 1992) s'applique à cette publication tant en ce qui concerne les articles L111-1 à 5 que les articles L112-1 à 4 et les suivants.

Sommaire

Sommaire	1
Remerciements	2
Table des illustrations.....	3
Bilan global des réserves ornithologiques du GONm	4
Présentation et administration du réseau des réserves du GONm	4
Animations	9
Accueil de stagiaires	10
Intérêt patrimonial des réserves	11
Bilan des espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial.....	13

Remerciements

L'ensemble des conservateurs et des gardes-animateurs des réserves tient à remercier les personnes et organismes qui ont, cette année encore, participé au bon fonctionnement du réseau des réserves ornithologiques du GONm :

Partenaires techniques et/ou financiers¹ :

- le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT),
- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN),
- CEMEX,
- la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de Basse-Normandie et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Haute-Normandie,
- la Préfecture de la Manche,
- la Préfecture maritime de la Manche Mer du Nord,
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche (DDAF 50),
- la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Eure,
- les Conseils Généraux de l'Eure et de la Manche,
- le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PNRMCB),
- la Communauté de Communes de la Hague,
- la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE),
- le Syndicat mixte de la base de plein air et de loisir de Léry-Poses,
- le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL),
- le Syndicat Mixte Calvados Littoral Espaces Naturels (SMCLEN),
- les municipalités de Carolles, Genêts, Granville, Graye-sur-mer, Flers, Meuvaines, Val-de-Reuil, Poses, Vauville, Vire,
- l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN),
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- la Société Civile Immobilière (SCI) des Îles Chausey,
- le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN),
- Réserves Naturelles de France (RNF),
- l'antenne régionale du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB),
- le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CFEN),
- le Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA),
- l'association syndicale des bas fonds du bassin de la Taute,
- la société des sciences naturelles et de mathématiques de Cherbourg,
- la société mycologique de Valognes,
- l'association de défense de la vallée du Lude,
- la maison de la Baie de Vains,
- les offices de tourisme de Carolles et du Val-de-Reuil,
- EDF,
- Villa Éole,
- l'ensemble des propriétaires des terrains inclus dans des réserves.

¹ La hiérarchie de la liste précédente n'est pas liée à la hauteur des subventions accordées au GONm.

Table des illustrations

Figures :

Figure 1 : Localisation des 30 réserves ornithologiques du GONm en Normandie.	5
Figure 2 : Statuts des réserves du GONm et surfaces associées.	8
Figure 3 : Évolution du nombre de SAO de fulmar boréal sur les réserves du GONm.	14
Figure 4 : Évolution du nombre de couples de grand cormoran sur les réserves du GONm.	14
Figure 5 : Évolution du nombre de couples de cormoran huppé sur les réserves du GONm.	15
Figure 6 : Évolution du nombre de couples de goéland brun sur les réserves du GONm.	15
Figure 7 : Évolution du nombre de couples de goéland argenté sur les réserves du GONm.	16
Figure 8 : Évolution du nombre de couples de mouette tridactyle sur les réserves du GONm.	17
Figure 9 : Évolution du nombre de couples de mouettes mélanocéphale et rieuse sur la Grande Noé.	17
Figure 10 : Évolution du nombre de couples de sterne pierregarin sur les réserves du GONm.	18

Tableaux :

Tableau I - Liste des réserves ornithologiques du GONm, conservateurs et salariés responsables.	6
Tableau II - Propriétaires, statuts et superficies des 30 réserves ornithologiques du GONm en Normandie.	7
Tableau III - Bilan des animations sur les réserves du GONm en 2008.	9
Tableau IV : Bilan des oiseaux marins nicheurs sur les réserves du GONm.	13
Tableau V : Bilan des ardéidés nicheurs sur les réserves du GONm.	19
Tableau VI : Bilan des grèbes et des rallidés nicheurs sur les réserves du GONm.	19
Tableau VII : Bilan des anatidés nicheurs sur les réserves du GONm.	20
Tableau VIII : Bilan des limicoles nicheurs sur les réserves du GONm.	20
Tableau IX : Bilan des rapaces nicheurs sur les réserves du GONm.	21
Tableau X : Bilan des non-passereaux nicheurs sur les réserves du GONm.	21
Tableau XI : Bilan des passereaux nicheurs sur les réserves du GONm.	22
Tableau XII : Bilan des dortoirs normands de grands cormorans.	23
Tableau XIII : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des ardéidés des réserves du GONm.	23
Tableau XIV : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des grèbes et des rallidés des réserves du GONm.	24
Tableau XV : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des anatidés des réserves du GONm.	24
Tableau XVI : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des limicoles des réserves du GONm.	24
Tableau XVII : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des rapaces des réserves du GONm.	25

Bilan global des réserves ornithologiques du GONm

Présentation et administration du réseau des réserves du GONm

En 2009, le réseau des réserves ornithologiques du GONm compte **30 réserves** :

Ces réserves se répartissent ainsi : 15 dans la Manche, 8 dans le Calvados, 1 dans l'Orne, 2 dans l'Eure et 4 en Seine-Maritime ; elles sont toutes localisées page suivante (**Figure 1**).

Toutes les informations concernant les conservateurs bénévoles et les salariés responsables des réserves sont synthétisées dans le **Tableau I**. Les changements de conservateur sont indiqués en gras.



Figure 1 : Localisation des 30 réserves ornithologiques² du GONm en Normandie.

² Les réserves des marais du Cotentin et du Bessin sont au nombre de six : M14, M15, M17, M18, M19 et M21.

Tableau I - Liste des réserves ornithologiques du GONm, conservateurs et salariés responsables.

Responsable du réseau : G. Debout					
N°	Code	Réserve	Conservateurs bénévoles	Salariés	
				Gardes	Chargés de mission
1	M01	Tombelaine	L. Loison	S. Provost	R. Binard/F. Jeanne
2	M02	Tirepiéd	J. Collette		
3	M03	Falaises de Carolles	P. Sanson	S. Provost	
4	M04	Iles Chausey	G. Debout	F. Gallien	
				S. Provost	
5	M07	Mare de Vauville	J. Riboulet & E. Robbe	T. Démarest	
6	M08	Nez-de-Jobourg	P. Allain		R. Binard/F. Jeanne
7	M10	Ile Tatihou	A. Barrier	R. Binard	
8	M11	Saint-Marcouf / Île de Terre, Bernard Braillon	G. Debout	R. Purenne	
9	M14	Saint-André-de-Bohon/ L'Ermitage	A. Chartier	R. Purenne	
10	M15	Graignes / Les Prés de Rotz			
11	M17	Montmartin / Le Cap			
12	M18	Montmartin / Pénème			
13	M19	Saint-Hilaire-Petitville / La Caréculée			
14	M21	Graignes /Les Défends-Jeanne Frémont			
15	M20	Rade de Cherbourg	J. Desmares	R. Purenne	
16	C01	Saint-Pierre-du-Mont	G. Vimard	R. Purenne	
17	C03	Graye-sur-Mer	M. Bouvier		
18	C04	Colombières	A. Chartier	R. Purenne	
19	C05	Le Gast	T. Lefèvre		
20	C06	La Dathée	S. Lecocq		
21	C07	Saint-Martin-Don	T. Lefèvre		
22	C10	Bréville-les-Monts	C. Jacob		
23	C11	Biéville-Quétiéville	E. Robbe	J. Jean Baptiste	
24	O02	Fliers	E. Lambert		
25	E01	Grande Noé	C. Gérard	M. Lorthiois	F. Gallien
26	E04	Corneville-sur-Risle	B. Lenormand	F. Gallien	
27	SM1	Antifer	Y. Jacob		
28	SM2	Fécamp – Cap Fagnet	G. Le Guillou		
29	SM4	Paluel	E. Wessberge		
30	SM5	Berville-sur-Seine	B. Regnéry	M. Lorthiois	

Au total, ce sont plus de 680 ha qui sont classés en réserve ornithologique en Normandie selon différentes modalités qui sont présentées **Tableau II** et **Figure 2**.

Nb : En gras dans le tableau, les réserves ayant changé de conservateur.

Tableau II - Propriétaires, statuts et superficies des 30 réserves ornithologiques du GONm en Normandie.

n°	Codes	Réserves	Propriétaires	Statuts	Superficie
1	M01	Tombelaine	Domaine privé de l'État	Convention avec la commune de Genêts	4 ha
2	M02	Tirepied	Propriétaire privé	Convention avec le propriétaire	2 ha
3	M03	Falaises de Carolles	CEL et propriétaires privés	Convention avec le CEL et le SyMEL, convention avec la commune, location	18 ha
4	M04	Îles Chausey	SCI	Convention avec la SCI et l'ONCFS	68 ha
5	M07	Mare de Vauville	CEL, commune et propriétaire privé	Réserve Naturelle Nationale	60,25 ha
6	M08	Nez-de-Jobourg	Propriétaire privé	Convention avec le propriétaire	6 ha
7	M10	Île Tatihou	CEL	Convention en attente de signature avec le CEL	5 ha
8	M11	Île de Terre/Saint-Marcouf	Domaine privé de l'État	Convention avec le MNHN	3,5 ha
9	M14	L'Ermitage	GONm	Propriété GONm	154,97 ha
10	M15	Les Prés de Rotz			
11	M17	Le Cap			
12	M18	Pénème			
13	M19	La Caréculée			
14	M21	Les Défends Jeanne Frémont			
15	M20	Rade de Cherbourg	Domaine privé de l'État	Convention avec la Marine Nationale	?
16	C01	Saint-Pierre-du-Mont	Propriétaire privé	Convention avec le propriétaire	linéaire 1 km
17	C03	Graye et Ver-sur-Mer	CEL	Convention avec le CEL et le SMCLLEN, en attente de reconduction	50 ha
18	C04	Colombières	GONm	Propriété du GONm	2,28 ha
19	C05	Le Gast	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sienne, propriétaires privés	Convention avec l'AAPPMA et les propriétaires	4 ha
20	C06	La Dathée	Commune de Vire	Convention avec la commune	4 ha
21	C07	Saint-Martin-Don	Propriétaires privés	Convention avec les propriétaires	11 ha
22	C10	Bréville-les-Monts	Propriétaire privé	Convention avec le propriétaire	0,77 ha
23	C11	Carrière du Grand Trait à Biéville-Quétieville	Société SCTA	Convention avec SCTA	5 ha
24	O02	Flers	Commune de Flers	Convention avec la commune	32 ha
25	E01	Grande Noé	Établissement public Foncier de Normandie	Convention de gestion avec le syndicat mixte de la Base de Plein air et de loisir de Léry-Poses	67 ha

...Suite

n°	Codes	Réserves	Propriétaires	Statuts	Superficie
26	E04	Corneville-sur-Risle	GONm et propriétaire privé	Propriété du GONm et convention avec le propriétaire	28,69 ha
27	SM1	Antifer	Propriétaires privés	Convention avec les propriétaires	linéaire 1,5 km
28	SM2	Cap Fagnet – Fécamp	Commune de Fécamp et propriétaires privés	Convention avec la commune et les propriétaires	43 ha
29	SM4	Paluel	EDF	Convention avec EDF	55 ha
30	SM5	Berville-sur-Seine	Commune de Berville-sur-Seine, Cemex et propriétaires privés	Convention avec Cemex et la commune	64,51 ha

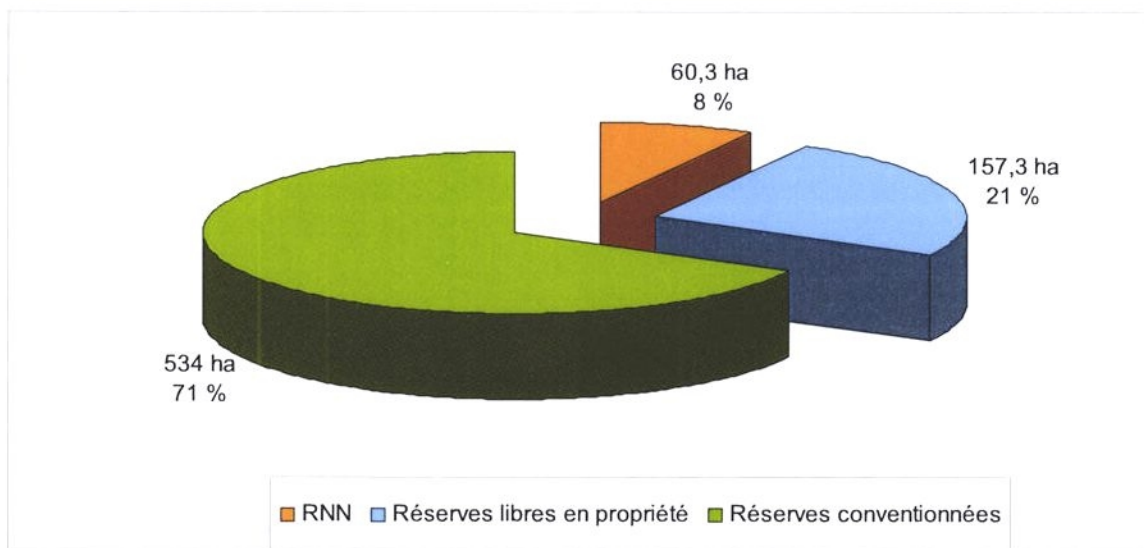


Figure 2 : Statuts des réserves du GONm et surfaces associées³.

³ NB : Les linéaires de falaise d'Antifer et de Saint-Pierre-du-Mont ne sont pas pris en compte.

Animations

Les réserves du GONm sont des lieux de protection, d'étude et lorsque cela est possible, de découverte et de sensibilisation du public à la nature. Pour cela, des animations et des stages pour adultes et/ou enfants sont organisés dans certaines réserves ou à leur périphérie. Ces animations sont annoncées par voie de presse, par les offices de tourisme locaux, dans les calendriers départementaux, dans le programme annuel du GONm, sur son site Internet et son forum (www.gonm.org) et sur des dépliants spécifiques. Le bilan des animations pour la saison 2008-2009 est présenté dans le tableau suivant.

Tableau III - Bilan des animations sur les réserves du GONm en 2009.

Réserve	Animations					
	Grand public		Groupes et scolaires		Stages et conférences	
	Nombre	Participants	Nombre	Participants	Nombre	Participants
Tombelaine	3	45				
Falaises de Carolles	7	115	9	235	3	157
Chausey	19	152			6	51
Mare de Vauville	21	245	27	647	3	42
Nez de Jobourg	4	26				
Tatihou	83,5	855	88	1 810		
Lac du Gast	1	12				
Flers	1	15				
Grande Noé	25	316	12	325		
Corneville-sur-Risle	1	8	1	24		
Paluel	1	25				
Berville-sur-Seine	2	37				
Total 2009	168,5	1851	137	3 041	12	250
Total 2008	165,5	1 443	198,5	4 409	21	423
Total 2007	172,5	1626	212	4315	21	767
Total 2006	165	1948	162	3704	24	964
Total 2005	160	1818	229	5375	30	1055
Total 2004	169	2128	229	5123	13	194
Total 2003	177	1821	214	5893	11	223
Total 2002	262	2545	185	4339	5	48

Accueil de stagiaires

Cette année, cinq stagiaires en formation scolaire ou universitaire ont été accueillis par le GONm sur ses réserves :

Sur la réserve de Vauville

Quatre étudiants ont effectué un stage sur la réserve de Vauville en 2008-2009 :

- Un étudiant en Master 2 de l'université de Caen, Roman Pavis, durant une semaine afin de découvrir la réserve,
- Deux étudiants en BTS GPN, Marie-Léa Traver et Johann Launey, afin de finaliser leur stage de l'été 2008,
- Un élève en 3^e au collège Ferronnay de Cherbourg, dans le but de découvrir la réserve.

Sur la réserve de la Grande Noé

Mathieu Jegu, étudiant en BTS GPN au Lycée agricole de Kerplouz (Auray), a réalisé un stage sur la nidification des fuligules du 09 juin au 14 août 2009 puis du 19 au 23 octobre 2009.

Intérêt patrimonial des réserves

La faune hors avifaune des réserves du GONm ne fait pas l'objet de suivis annuels (hormis les plantes dans les réserves des marais du Cotentin et du Bessin suivies par le CFENBN). Les informations données ci-après sont donc ponctuelles et loin d'être exhaustives.

- Plantes :

- **Réserve des marais :** Comme chaque année, des suivis botaniques d'une partie des réserves sont réalisés par le CFENBN et sont disponibles sous forme de rapports. Notons cette année la découverte d'une nouvelle espèce protégée nationalement sur la réserve de Pénème : la pilulaire ou pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*), espèce également à l'Annexe I de la directive habitat-faune-flore.

- **Berville-sur-Seine :** Six nouvelles espèces ont été découvertes sur la réserve en 2009, *Gnaphalium luteoalbum* – Cotonnière blanc-jaunâtre, statut : très rare en Haute-Normandie, *Juncus compressus* – Jonc à tige comprimée, statut : rare, statut à confirmer, *Najas marina* – Naïade majeure, statut : très rare en Haute-Normandie, *Rorippa palustris* – Rorippe faux-cresson, statut : rare, statut à confirmer, *Blackstonia perfoliata* – Chlore perfoliée, statut : peu commune en Haute-Normandie, et *Bidens cernua* - Bidens penché, statut : rare en Haute-Normandie. Depuis les inventaires de 2004-2005, 207 espèces ont été observées au total sur la réserve.

- Invertébrés :

- **Carolles :** 1^{er} chanteur de grillon champêtre le 22/04/09, afflux exceptionnel de belle-dame (*Cynthia cardui*) et abondance de piérides dans les cultures de la réserve en période estivale ;

- **Vauville :** 25 espèces de libellules ont été recensées sur la réserve, dont 4 espèces qui n'avaient pas été revues depuis 1930 et deux nouvelles espèces (*Sympecma fusca* et *Sympetrum fonscolombii*). Deux nouvelles espèces de lépidoptères ont été recensées : *Abraxas grossularia* et *Thymelicus acteo* ;

- **Grande Noé :** Cette année deux nouvelles espèces de papillon ont été recensées, l'Argus bleu nacré classé assez rare et le Tabac d'Espagne classé commun à l'échelle de la Normandie ;

L'évènement odonatologique de l'année dans la réserve, est l'observation d'un individu émergent d'*Anax parthenope*. Par la suite, l'observation de comportements d'accouplements et de pontes sur la réserve confirme l'autochtonie de l'espèce, ce qui constitue une première Normande ;

- **Corneville-sur-Risle :** Forte affluence de belle-dame (*Cynthia cardui*), dont plus de 2 000 individus ont été observés en juillet ;

- **Berville-sur-Seine :** Deux nouvelles espèces de papillons, l'hespérie de la houque et l'écaille chinée, ont été contactées en 2009, portant le nombre total d'espèces observées à Berville-sur-Seine à 69.

- Poissons :

- **Chausey :** raie brunette ;
- **Lac du Gast :** chabot, truite, gardon, grémille et perche ;

- Amphibiens et reptiles :

- **Carolles :** crapaud commun, grenouille agile ;
- **Chausey :** lézard vert, lézard des murailles et orvet, tritons palmés ;

- **Nez de Jobourg** : orvet, vipère péliade, couleuvre à collier ;
 - **Réserves des marais** : *Rana esculenta* sur les Défends ;
 - **La Dathée** : triton ponctué, grenouille rousse, crapaud commun, couleuvre à collier ;
 - **Grande Noé** : grenouilles rousses, agiles, verte et rieuse, triton ponctué, crapaud commun, couleuvre à collier, lézard des murailles et tortue de Floride et serpentine (échappée de captivité).
- **Mammifères** :
- **Carolles** (observés depuis la réserve) : phoque gris, phoque veau-marin, grand dauphin, renard roux, belette, chevreuil, lièvre ;
 - **Chausey** : rat, musaraigne des jardins, grand dauphin, phoque gris et veau-marin ;
 - **Nez de Jobourg** : chèvre féral, lièvre d'Europe, lapin de garenne ;
 - **Saint-Marcouf** : phoque veau-marin, ragondins ;
 - **Réserves des marais** : chevreuil, hermine ;
 - **Saint-Pierre-du-Mont** : sanglier et trois cétacés non identifiés ;
 - **La Dathée** : chevreuil, lapin, hermine, belette, ragondin, rat musqué, rat des moissons, campagnol amphibie ;
 - **Grande Noé** : Putois, martre, chevreuil, sanglier, écureuil, renard, ragondin, rat musqué, lapin de garenne, pipistrelle ;
 - **Corneville-sur-Risle** : ponte de grenouille rousse.

Bilan des espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial

1. Oiseaux nicheurs

a. Oiseaux marins

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des oiseaux marins nicheurs sur les réserves du GONm en 2008. Pour le fulmar boréal, il s'agit de Sites Apparemment Occupés (SAO) et pour les autres espèces, de nombre de nids ou de couples.

Tableau IV : Bilan des oiseaux marins nicheurs sur les réserves du GONm.

Totaux	Fulmar boréal	Grand cormoran	Cormoran huppé	Goéland marin	Goéland brun	Goéland argenté	Mouette tridactyle	Mouette mélanocéphale	Mouette rieuse	Sterne pierregarin	Sterne caugek
Total 2009	57	1169	943	1240-1250	380-384	4402	1727	127	275	93	0
Total 2008	19	1232	621	1275	312	4301	1637	161	407	80	2
Total 2007	11	1268	1156-1166	1217-1237	396-399	4386	1596	120	488	123-140	1
Total 2006	13	1258-1318	1079-1119	1239-1299	186-231	4471-4555	2006	90	464	113	0
Total 2005	18	1482	1253-1263	1115-1116	534-634	5106-5256	2213-2263	95	650	90	?
Total 2004	27	1223-1274	1215-1245	1147-1187	717-898	4826-5046	2383	54	495	96-101	?
Total 2003	30	1109-1110	1193-1224	934-935	532-734	5513-6118	3231	30	360	111	?
Total 2002	65	1158-1159	1106-1136	1077-1106	457-492	6291	2662	20	240	95-97	?

Fulmar boréal

Pour la deuxième année consécutive, les effectifs de fulmar boréal sont en hausse sur les réserves du GONm. L'année 2009 marque un quasi-retour aux effectifs nicheurs contactés en 2002 grâce à la progression spectaculaire sur la réserve d'Antifer qui voit ses effectifs nicheurs passer de deux individus à 41. Les effectifs de Saint-Pierre-du-Mont et du Cap Fagnet sont, quant à eux, stables.

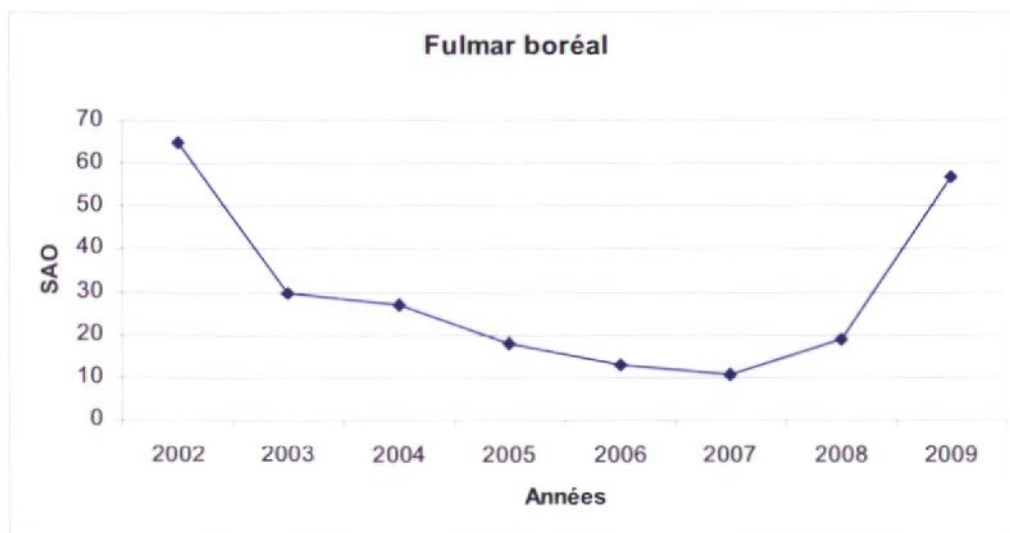


Figure 3 : Évolution du nombre de SAO de fulmar boréal sur les réserves du GONm.

Grand cormoran

Pour la quatrième année consécutive, les effectifs de grands cormorans nicheurs sont en légère baisse sur les réserves du GONm. Cette évolution s'explique principalement par une diminution des effectifs nicheurs de Saint-Marcouf (-12 %), les effectifs des autres réserves étant stables.

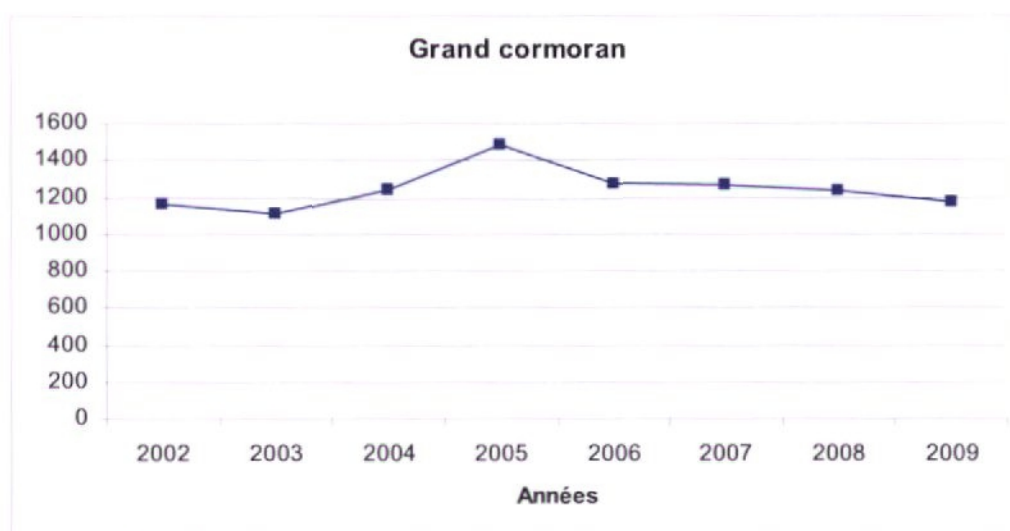


Figure 4 : Évolution du nombre de couples de grand cormoran sur les réserves du GONm.

Cormoran huppé

Grâce aux 700 couples nicheurs sur l'archipel des îles Chausey en 2009 (soit + 44 % par rapport à 2008), les effectifs de cormoran huppé sur les réserves du GONm retrouvent des niveaux plus conformes à ceux constatés depuis ces huit dernières années. Le minimum des effectifs semble avoir été atteint en 2008.

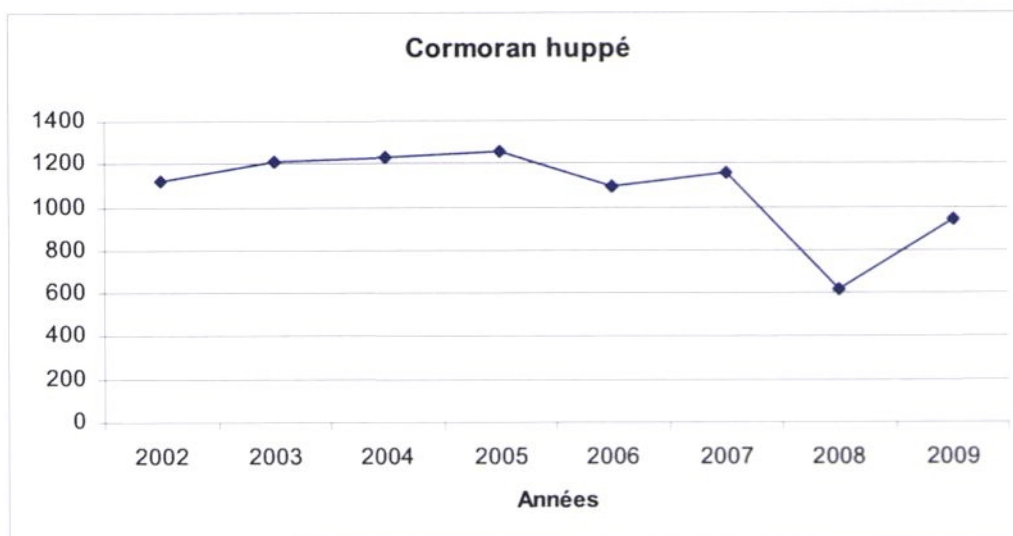


Figure 5 : Évolution du nombre de couples de cormoran huppé sur les réserves du GONm.

Goéland marin

L'effectif global de goélands marins nicheurs sur les réserves du GONm semble stable (Figure 6). Les deux principales colonies, Chausey et Saint-Marcouf, constituent toujours des sites d'importance nationale pour cette espèce. Sur Chausey, les effectifs ont légèrement diminué cette année alors que sur Saint-Marcouf, ils restent stables.

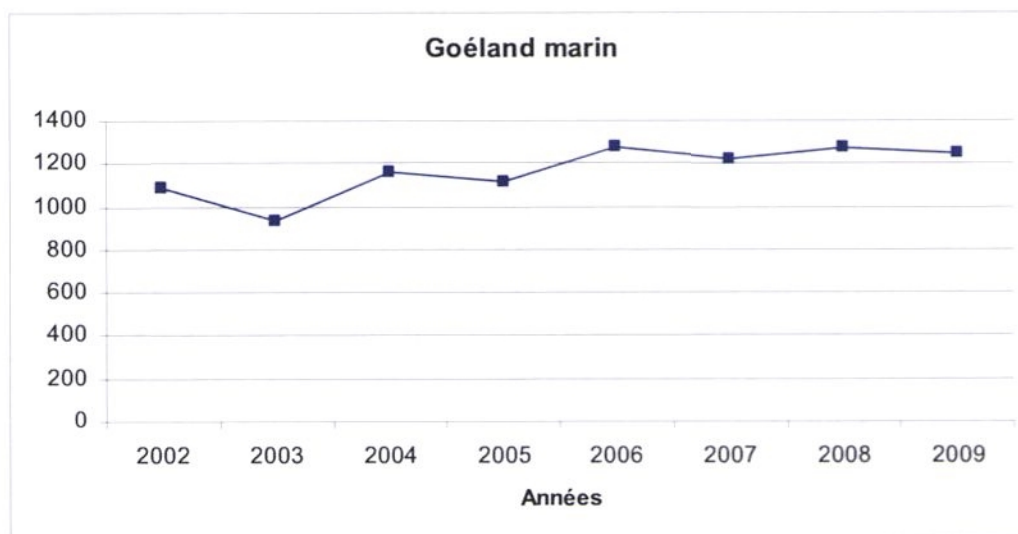


Figure 6 : Évolution du nombre de couples de goéland marin sur les réserves du GONm.

Goéland brun

L'effectif 2009 de goélands bruns nicheurs des réserves du GONm marque un retour aux effectifs de 2007 (**Figure 7**) avec cette année environ 380 couples. Ce résultat s'explique par la nette augmentation du nombre de couples reproducteurs sur Tatihou (passage de 257 en 2008⁴ à 322 cette année), première colonie normande. Les effectifs observés cette année sont encore faibles au regard de ceux notés en 2004.

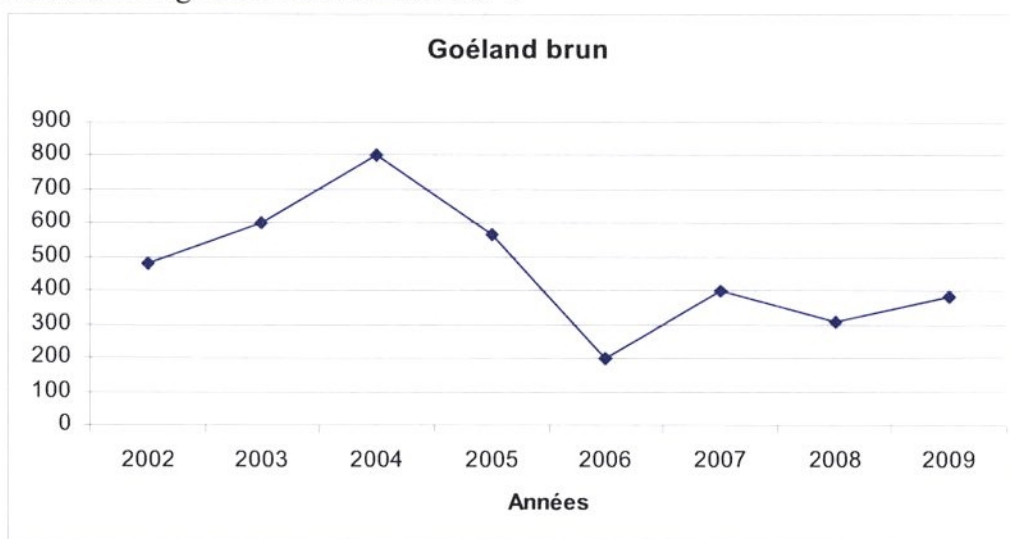


Figure 7 : Évolution du nombre de couples de goéland brun sur les réserves du GONm.

Goéland argenté

La population de goélands argentés sur les réserves du GONm est en légère augmentation (Figure 8) puisqu'elle passe de 4 301 couples en 2008 à 4 402 couples cette année. Tatihou demeure toujours la première colonie normande en site naturel avec 1 621 couples. Rappelons que 2008 avait été l'année de l'empoisonnement sur Tatihou et que les effectifs de 2007 étaient de 2102 couples. Il faudra sans doute encore plusieurs années avant de reconquérir les effectifs d'avant l'empoisonnement.

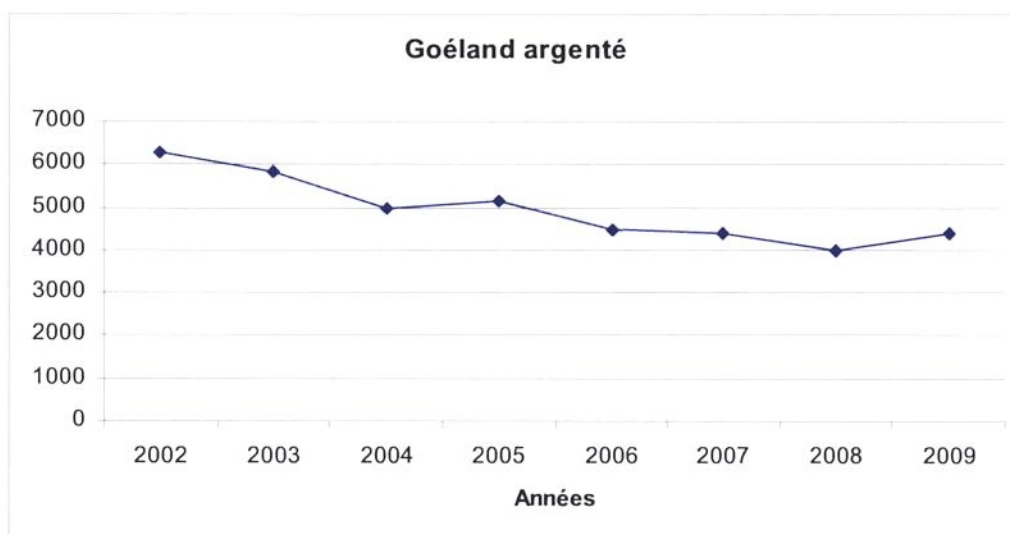


Figure 8 : Évolution du nombre de couples de goéland argentés sur les réserves du GONm.

⁴ 2008 étant l'année de l'empoisonnement.

Mouette tridactyle

Les effectifs nicheurs de mouettes tridactyles sur les réserves du GONm (**Figure 9**) sont, pour la deuxième année consécutive, légèrement croissants (1 637 couples en 2008 à 1 727 couples cette année). Sur Saint-Pierre-du-Mont, la colonie compte désormais 1 185 couples (contre 1191 en 2008). Élément « rassurant », les effectifs d'Antifer se sont nettement renforcés cette année avec 131 couples contre 57 en 2008 soit plus du doublement des effectifs. Enfin sur la réserve du Cap Fagnet, la population est légèrement croissante (passage de 389 couples en 2008 à 411 cette année).

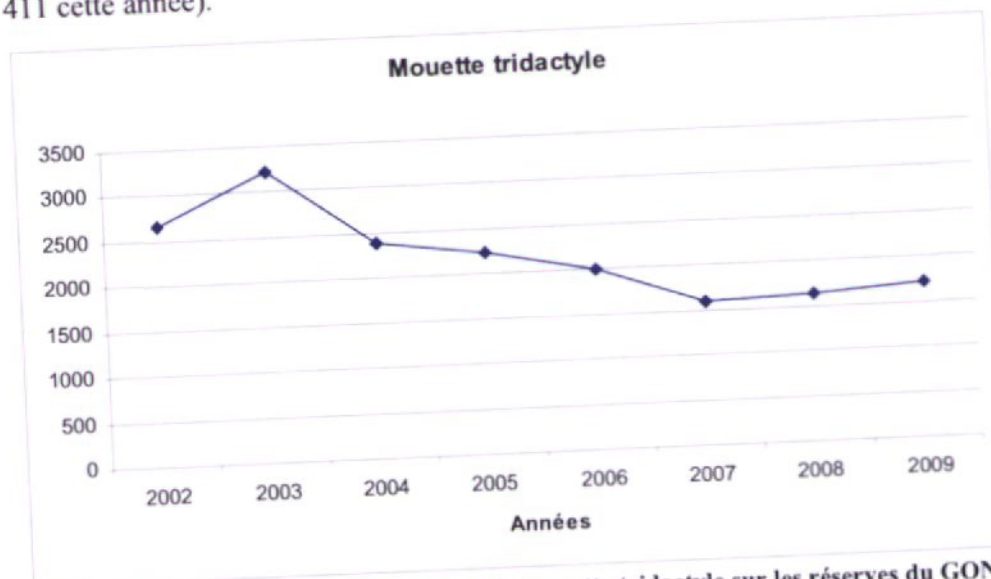


Figure 9 : Évolution du nombre de couples de mouette tridactyle sur les réserves du GONm.

Mouette mélanocéphale et mouette rieuse

De 2002 à 2005, une nette croissance des effectifs nicheurs était notée sur la réserve de la Grande Noé, seule réserve accueillant ces deux espèces en nidification. Après une chute importante des effectifs de mouette rieuse en 2006, l'année 2008 était caractérisée par les plus forts effectifs nicheurs de mouette mélanocéphale (161 couples). En 2009, la Grande Noé a accueilli 127 couples de mouette mélanocéphale et seulement 275 de mouettes rieuses (**Figure 10**).

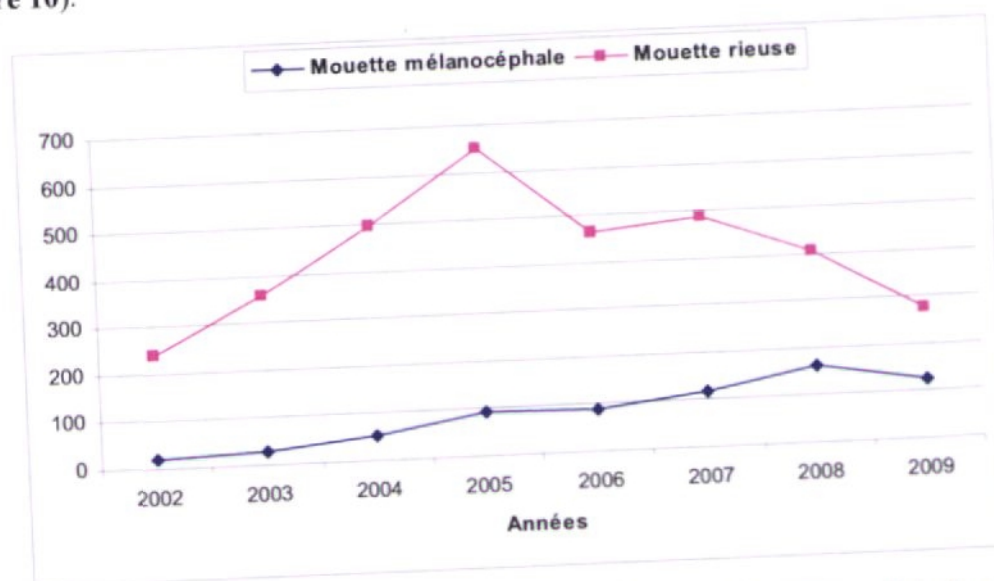


Figure 10 : Évolution du nombre de couples de mouettes mélanocéphale et rieuse sur la Grande Noé.

Sternes pierregarin et caugek

L'effectif nicheur de sterne pierregarin sur les réserves du GONm (**Figure 11**) est en légère augmentation cette année. Ceci s'explique par une diminution des effectifs nicheurs de Chausey (passage de 68 couples en 2008 à seulement 47 cette année) largement compensée par l'augmentation des effectifs de la Grande Noé (passage de seulement 6 couples en 2008 à 46 cette année !). Notons cette année, l'absence de nidification de l'espèce sur la rade de Cherbourg. Malheureusement, concernant la sterne caugek, aucune n'a niché cette année sur les réserves.

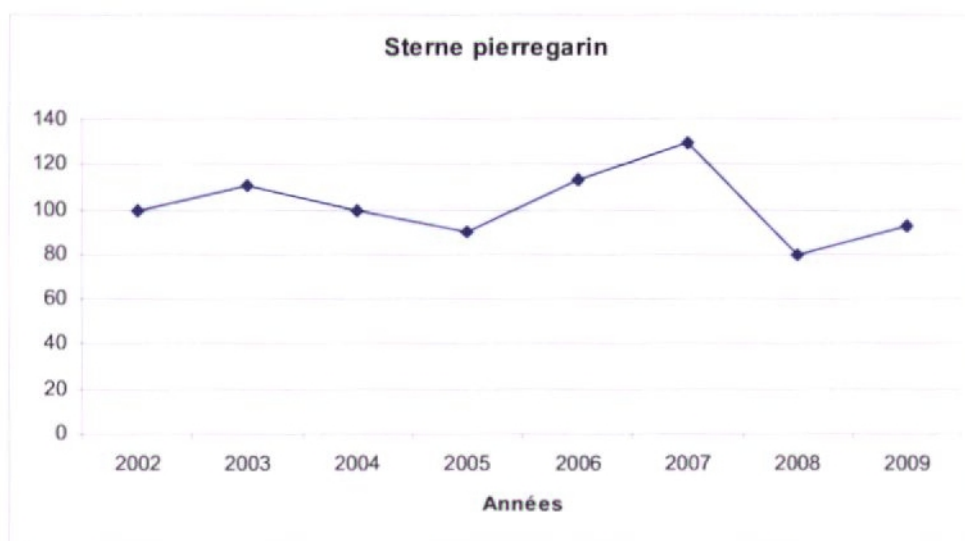


Figure 11 : Évolution du nombre de couples de sterne pierregarin sur les réserves du GONm.

b. Ardéidés nicheurs

Le tableau suivant présente le bilan des ardéidés nicheurs sur les réserves (en nombre de couples).

Tableau V : Bilan des ardéidés nicheurs sur les réserves du GONm.

Totaux	Héron cendré	Héron garde-bœufs	Aigrette garzette	Butor étoilé	Blongios nain
Total 2009	219	4	394- 409	3	0
Total 2008	225	8	432	2	1
Total 2007	246	0	403-405	4	0
Total 2006	223	0	352	2	0
Total 2005	256	0	289-352	4	0
Total 2004	197	0	255-286	4	0
Total 2003	200	0	221-230	3	0
Total 2002	200	0	165-195	3	0

Héron cendré

Bréville-les-Monts est toujours la seule réserve du GONm à accueillir une héronnière. L'effectif est stable voire légèrement croissant dans le temps.

Aigrette garzette

En comparaison de l'année 2008, les effectifs de Tombelaine et de Tatihou (les deux principales colonies) sont très légèrement décroissants (- 20 couples environ pour Tatihou et -15 sur Tombelaine). La colonie de Tatihou voit ses effectifs légèrement décroître (passage de 157 couples à 130-140). Les effectifs des colonies de Cherbourg et de Bréville-les-Monts sont stables.

Butor étoilé

Trois mâles chanteurs ont été recensés cette année sur les réserves des marais du Cotentin et du Bessin.

Blongios nain

Aucun blongios nicheur cette année sur les réserves du GONm.

c. Grèbes et rallidés nicheurs

Le tableau suivant présente le bilan des grèbes et rallidés nicheurs sur les réserves (en nombre de couples).

Tableau VI : Bilan des grèbes et des rallidés nicheurs sur les réserves du GONm.

Totaux	Grèbe huppé	Grèbe castagneux	Râle d'eau	Poule d'eau	Foulque macroule
Total 2009	17	17-18	10	17-19	70-71
Total 2008	16	8-10	7	9-11	39
Total 2007	15	13	7	25	42
Total 2006	22	8-11	15	25-27	52-58
Total 2005	17	7	20	27-29	39
Total 2004	19	13	17	20-24	43-47
Total 2003	14-17	18-19	11-15	19	34
Total 2002	6	12-17	11-15	20-21	47-57

d. Anatidés nicheurs

Le tableau suivant présente le bilan des anatidés nicheurs sur les réserves (en nombre de couples).

Tableau VII : Bilan des anatidés nicheurs sur les réserves du GONm.

Totaux	Tadorne de Belon	Canard colvert	Canard chipeau	Sarcelle d'été	Canard souchet	Fuligule milouin	Fuligule morillon	Eider à duvet	Harle huppé
Total 2009	79-117	60-68	0	0-1	1	4	16	0	1-2
Total 2008	66-81	40	0-1	1-2	3	4	13	0	1-2
Total 2007	68-96	33-40	1	1	2-3	4	16	0	2
Total 2006	87-100	36-45	?	1-2	1	3	14	0-1	1
Total 2005	64-79	31-35	?	1-2	3	3	7	0	1
Total 2004	96-101	39-45	?	1-2	1	4	20	0-1	1-2
Total 2003	80-83	58-68	?	0-2	3-5	3-4	10-15	0	1
Total 2002	76-89	56-65	?	0-1	2	4	6	1	1

e. Limicoles nicheurs

Le tableau suivant présente le bilan des limicoles nicheurs sur les réserves (en nombre de couples).

Tableau VIII : Bilan des limicoles nicheurs sur les réserves du GONm.

Totaux	Huîtrier-pie	Vanneau huppé	Grand gravelot	Petit gravelot	Gravelot à collier interrompu	Courlis cendré
Total 2009	238-240	0	16	1 ?	9	2-3
Total 2008	221-222	0-1	13	1	4-5	1
Total 2007	225-241	0-5	6	1	2	0-2
Total 2006	217-219	4	6	2-3	8	0-2
Total 2005	223-234	3-4	3	?	1	1
Total 2004	247-259	7	3	1	1	4
Total 2003	238-244	7-8	3	1	2	2-3
Total 2002	243-263	2-4	0	1	0	0

f. Rapaces nicheurs

Le tableau suivant présente le bilan des rapaces nicheurs sur les réserves (en nombre de couples).

Tableau IX : Bilan des rapaces nicheurs sur les réserves du GONm.

Totaux	Buse variable	Épervier d'Europe	Busard des roseaux	Busard Saint-Martin	Busard cendré	Bondrée apivore	Faucon pèlerin	Faucon hobereau	Faucon crécerelle	Chouette hulotte	Hibou moyen-duc	Balbuzard pêcheur
Total 2009	2	2-3	9	1	1	2	3	2	0-1	1	0	0
Total 2008	1	2-3	8	0	1	0	2	1	1-3	0	0-1	1
Total 2007	4	2	6	0	1-2	2	2	?	2	1	?	0

g. Divers non-passereaux nicheurs

Le tableau suivant présente le bilan de non-passereaux nicheurs sur les réserves (en nombre de couples).

Tableau X : Bilan des non-passereaux nicheurs sur les réserves du GONm.

Totaux	Caille des blés	Faisan de Colchide	Pigeon colombin	Pigeon ramier	Tourterelle des bois	Tourterelle turque	Martin-pêcheur	Pic vert	Pic épeiche	Pic épeichette
Total 2009	3	2	20-30	11-13	11-13	2	2-3	4-5	5	3
Total 2008	4	15	20-31	21-26	4-8	2-3	1-3	2-3	2-4	0-1
Total 2007	3	20	20-30	26	7	2	5	3	3	2

h. Passereaux nicheurs

Tous les passereaux nicheurs contactés sur les réserves ne sont pas mentionnés ici. Ce sont les espèces aquatiques, en déclin ou ayant un intérêt patrimonial qui sont présentées dans le tableau suivant (effectif en nombre de couples ou mâles chanteurs).

Tableau XI : Bilan des passereaux nicheurs sur les réserves du GONm.

Totaux	Pipit maritime	Bergeronnette flavéole	Traquet tarier	Rossignol philomèle	Bouscarle de Cetti	Locustelle luscinioidé	Locustelle tachetée	Phragmite des joncs	Rousserolle verderolle	Rousserolle effarvatte
Total 2009	16-17	6-7	4-8	8-14	12-13	1	15-18	43-44+	8-10	64-73
Total 2008	26-27	10	8	14	13	0	15-17	53-56	6-7	78
Total 2007	13-15	14	8-15	9	13	0	11-12	33-39	3	70

Suite...

Totaux	Gorgebleue à miroir	Fauvette babillarde	Fauvette pitchou	Cisticole des joncs	Mésange à moustaches	Bruant des roseaux	Bouvreuil pivoine	Loriot d'Europe	Grand corbeau
Total 2009	0	0	4-5	11-12	3-5	54-58	7-9	3-4	0
Total 2008	0	0	3	16	?	68-74	1-3	0-1	0
Total 2007	1	2	5	16-17	?	50-66	4-6	2	1

2. Oiseaux en période internuptiale

Seules les données d'hivernage (et quelques données d'estivage) sont présentées dans cette partie ; les données de migration prénuptiale et postnuptiale sont détaillées pour chaque réserve.

a. Oiseaux marins

Grand cormoran

Les résultats du décompte des dortoirs de cormorans normands réalisés à la mi-décembre sont présentés dans le tableau suivant. Certains sites n'ont pu, une fois de plus, être comptés cette année, toute interprétation est donc impossible.

Tableau XII : Bilan des dortoirs normands de grands cormorans.

Années	Total
2008	371-408
2007	1 308-1 326
2006	1 707-1 749
2005	1 093-1 118
2004	1 860
2003	2 256
2002	1 244
2001	1 359

Aucun résultat pour le cormoran huppé ne peut être présenté en raison de l'absence de décompte pour certaines années sur certains sites.

b. Ardéidés

Le tableau suivant récapitule l'hivernage et l'estivage des 4 espèces d'ardéidés présentes sur les réserves du GONm. Notons l'observation d'un seul héron garde-bœuf sur Tombelaine en hivernage.

Tableau XIII : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des ardéidés des réserves du GONm.

Totaux	Héron cendré	Héron bihoreau	Grande aigrette	Aigrette garzette	Butor étoilé
Total 2008-09	59-60	0	10	49-50++ ⁵	6
Total 2007-08	48-54	2	20	195-196	5
Total 2006-07	108-116	1	11-12	226	4

⁵ Le chiffre présenté ici est anormalement bas en raison de l'absence de décompte cette année sur l'îlet de Tatihou.

c. Grèbes et rallidés

Le tableau suivant récapitule l'hivernage et l'estivage des principaux grèbes et rallidés présents sur les réserves du GONm.

Tableau XIV : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des grèbes et des rallidés des réserves du GONm.

	Grèbe huppé	Grèbe esclavon	Grèbe à cou noir	Grèbe castagneux	Râle d'eau	Poule d'eau	Foulque macroule
Total 2008-09	145-155	15	10	32	18	90	2 765
Total 2007-08	168-181	13-14	9	39	20-22	75-76	1 957
Total 2006-07	271	5	15-19	43	9	95	1774

d. Anatidés

Le tableau suivant récapitule l'hivernage et l'estivage des principaux anatidés présents sur les réserves du GONm.

Tableau XV : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des anatidés des réserves du GONm.

Totaux	Bernache cravant	Oie cendrée	Tadorne de Belon	Canard colvert	Sarcelle d'hiver	Sarcelle d'été	Canard siffleur	Canard chipeau	Canard pilet
Total 2008-09	463-763	3	9	1 057	257	2	4	12	2
Total 2007-08	615	19	53	1 602	334	3	70	67	1
Total 2006-07	695-1195	120	186	1416	175	0	34	103	1

Suite...

Totaux	Canard souchet	Fuligule milouin	Fuligule morillon	Fuligule nyroca	Eider à duvet	Macreuse noire	Harle huppé	Harle bièvre	Harle piette
Total 2008-09	71	368	825	1	1 312	555	147	2	6
Total 2007-08	112	4 007	2 086	2	683-820	25 370	72-85	1	3
Total 2006-07	174	1 695	1 205	0	760-810	24 100	5-14	0	0

e. Limicoles

Le tableau suivant récapitule l'hivernage et l'estivage des principaux limicoles présents sur les réserves du GONm.

Tableau XVI : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des limicoles des réserves du GONm.

	Huîtrier-pie	Vanneau huppé	Grand gravelot	Petit gravelot	Tournepierre à collier	Courlis cendré	Pluvier doré	Pluvier argenté
Total 2008-09	643	1 903	233	3	212	138	0	130
Total 2007-08	354-374	1 283	40-45	3	221	141	75	?
Total 2006-07	732-762	7 093	30-40	?	400	190-220	?	?

Suite...

	Barge à queue noire	Barge rousse	Chevalier gambette	Bécasseau violet	Bécasseau variable	Bécasseau sanderling	Bécassine des marais
Total 2008-09	1	3	80	40	1 608	380	467
Total 2007-08	?	8	55	18	1 040	180	406-766
Total 2006/07	?	6	66-105	1-15	170-420	103-117	257-259

f. Rapaces

Le tableau suivant récapitule l'hivernage et l'estivage des principaux rapaces présents sur les réserves du GONm.

Tableau XVII : Bilan de l'hivernage et de l'estivage des rapaces des réserves du GONm.

	Buse variable	Épervier d'Europe	Bondrée apivore	Busard des roseaux	Busard Saint-Martin	Busard cendré
Total 2008-09	5	7	1	16	5	1
Total 2007-08	2	6	1	14-15	0	1
Total 2006-07	6	8	2	15-17	2	?

...Suite

	Faucon hobereau	Faucon pèlerin	Faucon émerillon	Faucon crécerelle	Hibou des marais	Hibou moyen duc	Chouette chevêche
Total 2008-09	3	9	3	11	1	11	0
Total 2007-08	6	7	2	6	0	4	1
Total 2006-07	4	6	2	14	1	2	0

Nom de la réserve : MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Code : M14 : l'Ermitage, commune de Saint-André-de-Bohon (2,07 ha)

M15 : les Prés de Rotz, commune de Graignes (29,9 ha)

M17 : le Cap, commune de Montmartin-en-Graignes (34,2 ha)

M18 : Pénème, commune de Montmartin-en-Graignes (36,47 ha)

M19 : la Caréculée, commune de Saint-Hilaire-Petitville (18,92 ha)

M21 : les Défends-Jeanne Frémont, commune de Graignes (31 ha)

C04 : le Grand Marais, commune de Colombières (2,41 ha)

Statut de la réserve : Propriétés du GONm

Superficie : 154,97 ha

Nom du conservateur : Alain Chartier

Nom des salariés : Régis Purenne, Rosine Binard et François Jeanne

• **Administration**

Évolution du statut du réseau des réserves GONm des marais : vers une désignation en Réserve Naturelle Régionale (RNR) ?

Le Conseil Régional de Basse-Normandie a en effet décidé, par sa délibération du 22 septembre 2006, de prendre acte de sa compétence pour créer des Réserves Naturelles Régionales, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés. La région a désormais pour objectif « de créer 10 RNR d'ici 2010 (...) réparties sur l'ensemble du territoire régional ». Suite à une approche volontaire du GONm, une première visite des réserves avait été organisée le 9 juillet 2008 avec une représentante du Conseil Régional, en présence de Gérard Debout (président GONm), Alain Chartier (conservateur), Rosine Binard et Régis Purenne (salariés) ; puis une seconde visite a été réalisée le 22 septembre 2008 avec Julien Lesclavec, le chargé de mission RNR du Conseil Régional, guidé par Régis Purenne et Rosine Binard.

Plusieurs critères sont indispensables pour une éventuelle désignation en RNR et le réseau des réserves GONm des marais du Cotentin et du Bessin (**Figure 1**) répond à chacun d'entre eux. Le site susceptible d'être labellisé doit en effet être représentatif des différents milieux naturels caractéristiques de la région, présenter un intérêt scientifique au niveau régional, être proposé suite à une démarche volontaire du propriétaire, permettre une ouverture au public, au moins ponctuellement, à condition que cette dernière soit comptable avec les objectifs de préservation du site.

Une désignation en RNR permettrait une pérennisation des actions menées jusqu'à aujourd'hui (suivi scientifique et gestion), leur élargissement, un statut réglementaire renforcé, et un appui technique et financier indispensable. Dès l'automne 2008, la constitution d'un dossier scientifique de candidature a débuté, pour aboutir à une version finale au printemps 2009 (Binard, R. Purenne, R. Chartier, A. & Jeanne, F. 2009). En raison d'un éloignement géographique important du noyau des réserves et d'une surface réduite, la réserve de Colombières n'a pas été considérée dans la proposition de RNR, cette dernière étant alors définie comme la « RNR des marais de la Taute ».

Ce dossier a ensuite été transmis en premier lieu aux membres du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et une présentation orale des réserves et du dossier (Alain Chartier, Gérard Debout, François Jeanne et Régis Purenne) a été effectuée devant ce conseil, à la DIREN BN, le 3 juin 2009 : un avis favorable unanime du conseil a alors été prononcé. Une seconde présentation a alors été effectuée par Alain Chartier lors d'une séance plénière du Conseil Régional le 30 juin 2009 dans les locaux du Conseil Régional.



Réserve ornithologique GONm les Défends - Jeanne Frémont (Graignes, 50)

Les réserves GONm dans les marais du Bessin et du Cotentin - Localisation de la réserve des Défends - Jeanne Frémont

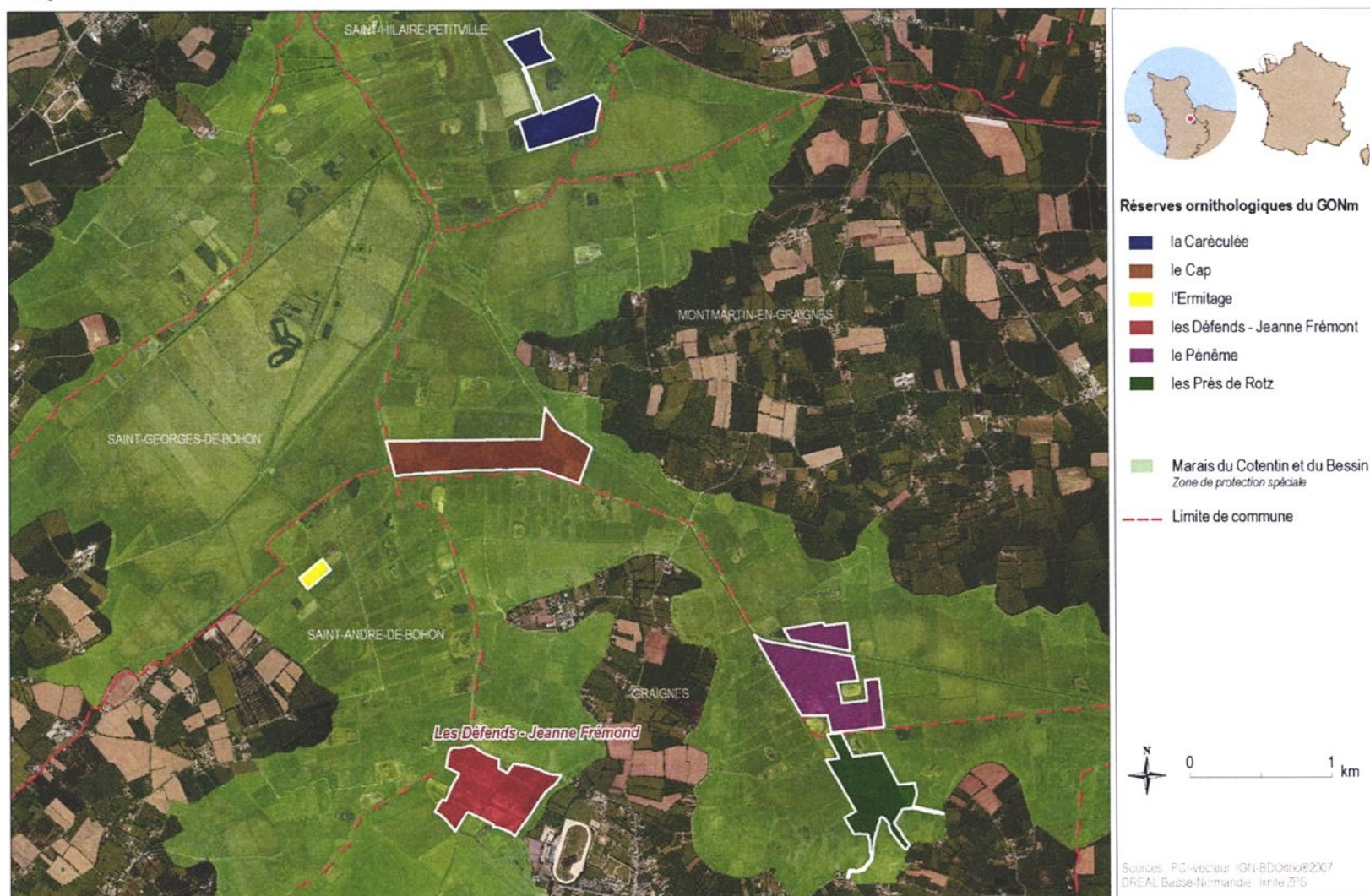


Figure 1 : Cartographie des réserves GONm des marais du Cotentin et du Bessin en 2009.

Avis a aussi été demandé au PNR des marais du Cotentin et du Bessin, au Conseil Général de la Manche, à la DIREN qui ont donné un avis favorable.

La procédure prévoit aussi la consultation des collectivités locales, c'est-à-dire des communes et communautés de communes concernées par le projet, malheureusement cette dernière n'a abouti qu'à des avis défavorables par les quatre communes et les deux communautés de communes concernées.

Des présentations du projet ont alors été réalisées avec les élus des communes de Montmartin-en-Graignes, le 24 juin 2009 (présentation d'A. Chartier et de J. Lesclavec, en mairie), de Saint-André-de-Bohon (présentation F. Jeanne et J. Lesclavec, devant le conseil municipal en mairie).

Le Conseil Régional n'a finalement pas pu procéder à la validation du statut de RNR et une phase de communication a été lancée afin de dissiper les peurs des communes : à la fin de la période considérée ici, le classement n'est donc pas effectif.

Subvention par l'AESN des postes du garde technicien et du chargé de mission protection : contrat d'animation

Une subvention pour les deux postes des salariés responsables des réserves des marais, et dont l'action vise les zones humides, a été accordée par l'AESN et s'est traduite par un contrat d'animation qui a débuté en mars 2009 : un bilan d'activité doit être rendu à l'AESN à chaque fin d'année.

Rencontres dans le cadre de la gestion et des suivis

- Visite des réserves avec le stagiaire « dortoirs de busards » du 20 octobre au 30 octobre 2008 ;
- 15 octobre 2008 : réunion de travail sur la gestion des réserves (Rosine Binard, Alain Chartier et Régis Purenne) ;
- 18 février 2009 : comité consultatif des réserves du GONm des marais, à la maison du Parc. Des représentants du PNRMCB, de l'AESN, de la DDA, du CFEN, du CG50, du Conseil Régional, des mairies concernées (Graignes), des exploitants et voisins usagers étaient présents ;
- 6 mars 2009 : présentation des réserves à François Jeanne recruté en remplacement de Rosine Binard (en congé maternité), et donc en charge de l'administratif et de la gestion des réserves ;
- 18 mars 2009 : visite de terrain avec Mr Le Saux, de l'entreprise Beaussire, dans le cadre des travaux sur les réserves des Prés de Rotz (pose de l'ouvrage hydraulique dans les semaines à venir et curage de l'automne) et de Pénème (réfection des passages, curage des fossés, possible étrépage dès fin juillet). Mesures des fossés sur la réserve des Prés de Rotz ensuite pour les devis futurs ;
- 2 avril : Réunion à Saint-Lô (A. Chartier, L. Chéreau & F. Jeanne) sur l'organisation des suivis botaniques sur le réseau de réserve ;
- Encadrement du stagiaire du PNR étudiant la « caractérisation de l'habitat du butor étoilé » : visite des réserves et des sites butor les 9 et 24 avril 2009 ;
- 14 mai : Réunion de préparation des travaux (A. Chartier, F. Jeanne & J. Le Saux) ;
- 11 juin 2009 : visite de la réserve de Pénème avec deux agents de la DDAF dans le cadre de la déclaration obligatoire liée au projet d'une nouvelle placette d'étrépage et présentation des deux placettes déjà réalisées ;
- 24 juin 2009 : accompagnement de C. Zambettakis et de L. Delassus, de l'antenne bas-normande du Conservatoire botanique national de Brest sur la réserve des Prés de Rotz et de la Caréculée, ces derniers étant mandatés par le Conseil Régional pour établir une typologie

des habitats dans le cadre du dossier RNR. Ce travail a fait l'objet d'un rapport (Zambettakis C., Delassus L., 2009) qui est disponible dans les locaux du GONm.

Puis visite de la parcelle visée par un projet de placette d'étrépage avec Loïc Chéreau du CFEN, pour son suivi botanique ainsi que celui des deux autres placettes déjà réalisées ;

- 26 août 2009 : chantier (coupe des saules) sur une parcelle de la réserve des Prés de Rotz avec six jeunes et leurs trois éducateurs.

Contacts avec les riverains

Des contacts réguliers et quelques rencontres sur le terrain ont lieu avec les chasseurs (gabionneurs) riverains des réserves des Prés de Rotz et de Pénème, notamment dans le cadre de l'entretien du chemin principal : notamment le 24 novembre 2008 avec Maurice Guérard (président des sauvaginaires) qui possède un gabion au nord-est des Prés de Rotz, et très régulièrement avec Jacky Lecomte (possédant un gabion sur Pénème), ainsi qu'avec M. Lebon (gabion sur Pénème) avec qui nous avons de très bonnes relations, ce dernier étant présent depuis deux ans au comité consultatif des réserves.

• Gestion

- Travaux de gestion

Réserve du Cap : la réalisation des travaux est constatée le 26 août 2009. Les cinq fossés ont bien été curés et les produits de régilage ont permis de colmater les brèches autour de l'ouvrage. A noter que le curage du canal Vire-Taute a été effectué durant l'hiver et une partie du fossé côté réserve a été curé lors de ces travaux : le 24 février 2009, le tractopelle effectuant ces travaux s'est retrouvé bloqué à l'entrée de la réserve suite à la perte d'une chenille. La barque du GONm qui stationnait sur le canal, mais qui n'était pas visible car sous l'eau, a connu le coup de grâce...

Réserve des Prés de Rotz : il était prévu l'installation d'un ouvrage à batardeaux (comme cela avait été fait en 2006 sur Pénème) à l'automne 2008 mais la montée des eaux à partir de fin octobre, et les retards d'intervention des entreprises n'ont pas permis de terminer ces travaux. La pose de l'ouvrage a finalement eu lieu le 23 mars 2009. Le 26 mars un contrôle de l'ouvrage permettait de confirmer son bon fonctionnement (+ 12 cm d'eau côté réserve), des fuites sur les côtés étant pourtant notées ceci probablement en raison de « l'état de fraîcheur » des planches ; dès le 1^{er} avril les fuites se sont réduites grâce au gonflement des planches.



Figure 2 : Photographie de l'ouvrage à batardeau des Prés de Rotz suite à son installation en mars 2009.

Suite à la réalisation de ces travaux, le courrier de demande de solde de la subvention accordée par l'AESN a été envoyé le 28 avril 2009.

Le 23 juin 2009, I. Legrand de l'AESN vient sur les réserves constater la réalisation des travaux (ouvrage à batardeau, création du fossé parallèle, création de passages busés).

Le curage des fossés est constaté par R. Purenne le 19 août 2009, le cahier des charges a bien été respecté. Le curage, l'enlèvement des saules et leur évacuation sur la parcelle sud-ouest est réalisé le 26 août 2009.

Réserve de Pénème : la coupe des rejets a été effectuée fin octobre 2008 par l'entreprise « Steve » pour valider le contrat Natura 2000 auprès de la DDAF qui estimait le travail mal fait l'automne dernier.

Les travaux de curage des fossés 12a et 23, prévus à l'automne 2008 dans le cadre du contrat Natura 2000 en cours, ont été reportés après accord de la DDAF en raison de l'état de certains passages et de la montée des niveaux d'eau. Ces travaux ont été exécutés à la fin de l'été 2009.



Tous les travaux prévus à l'été 2009 (curage, réfection des passages, création de passages busés) ont été réalisés (constatés le 19 août), la placette d'étrépage prévue au plan de gestion n'a cependant pas été réalisée puisque la DDAF qui avait demandé un relevé botanique avant d'autoriser les travaux, n'aurait pas accepté ces derniers en raison du bilan présenté par le CFEN (présence de la gesse des marais).

Cette année, une localisation des fossés présentant des touradons sur Pénème a été effectuée le 30 avril afin de préserver certains d'entre eux lors du curage (photo ci-contre). Cette démarche vise à créer des zones refuges notamment pour certaines espèces de coléoptères (*Blethisa multipunctata*...).

La livraison de 40 tonnes de gravats le 24 mars et une nouvelle livraison fin juin ont permis de restaurer le chemin principal des réserves des Prés et de Pénème. L'étalage a été réalisé par les voisins usagers.

Réserve des Défends : en mars, l'enlèvement du passage ouest entre le gabion « Blastel » et la réserve est constaté. Le plan de gestion de la réserve est en cours de rédaction. À ce titre, il a été demandé au CFENBN d'établir des relevés floristiques en priorité sur ce site. L. Chéreau est passé le 1^{er} juillet, avec trois objectifs :

- actualiser la liste des espèces ;
- vérifier le maintien des espèces patrimoniales contactées en 2005 (Nimal, 2005) ;
- établir une carte typologique actualisée du réseau de fossés.

Le rapport de ce travail est disponible au local du GONm (Chéreau, 2009).

- Pâturage :

Réserve des Défends : fin septembre et octobre, 23 bovins pâturent sur les parcelles du GAEC le Rachinet. Début juillet, 21 bovins sont présents sur les parcelles du GAEC le Rachinet et 40 sur les parcelles du GAEC le Balençon.

Réserve des Prés de Rotz : 15 bovins en octobre, plus rien après le 8 novembre.

- **Fauche :**

Réserve du Cap : fauche le 22 août (prévient le garde le jour même). Petite erreur par rapport aux indications du plan de fauche : l'exploitant a laissé non fauchée la parcelle nord-ouest F87 alors qu'était prévu la sud-est F87, ce qui n'a aucune incidence ; respect global des consignes. Pour le 10 septembre 2009, tout est évacué.

Réserve des Prés de Rotz : la fauche totale est respectée, constatée le 19 août. Les roundballers sont déjà enlevés chez M. Lhonneur à cette date et l'évacuation débute chez M. Ducloué le 26 août, et est terminée pour le 10 septembre au plus tard.

Réserve de Pénême : S. Tahot fauche ses parcelles le 07 août, l'ensemble des parcelles devant être fauchée le sont le 19 août. Une nouvelle fois le plan de fauche n'a pu être totalement respecté sur Pénême puisque la réfection des passages effectué fin juillet n'a pas permis le passage des tracteurs au moment ad-hoc, la tourbe de régalaie étant trop fraîche ; de même un nouveau passage était prévu sur la parcelle qui devait être en partie étrepée (D532) mais la non réalisation de cette placette a empêché la création du passage. La seule solution était alors de passer chez notre voisin usager (M. Lecomte) qui n'a donné son accord que pour deux parcelles.

Réserve des Défends : M. Lemeray n'a rien fauché car la végétation était trop rase en raison d'un pâturage trop intensif (environ 40 bêtes) ; côté M. Belhoste, les parcelles A476, A477 et A479 non pas étaient fauchées, toutes ses autres parcelles l'ont été.

- **Hydrologie**

La montée des eaux a engendré une nappe d'eau sur les prairies fin octobre et l'inondation des réserves à partir du 10 novembre 2008. La baisse du niveau est constatée le 24 novembre (ouverture des portes à flots pour assurer le curage du canal Vire-Taute ?). L'inondation est totale début janvier, elle est encore plus importante après mi-janvier, avec une submersion impressionnante la dernière décade de janvier : les réserves sont inaccessibles. Le 24 février, les réserves ne sont plus sous l'eau (ouverture des vannes ?).

Le 6 mars, belle nappe d'eau. Au barrage du Cap, l'eau s'écoule vers l'extérieur. Le 12 mars, la baisse des niveaux d'eau est constatée. Le 18 mars, les prairies sont encore un peu humides mais la baisse des niveaux d'eau est nette.

Le 26 mars, les prairies sont encore un peu humides (au barrage des Prés +12 cm côté réserve).

Le 1^{er} avril, les parcelles sont ressuyées.

Le 9 avril, la pluie de la veille génère l'humectation des prairies (barrage des Prés : + 10 cm d'écart et les fuites ne sont plus que très légères).

Le 30 avril, + 20 cm d'eau coté réserve des Prés de Rotz mais une fuite importante est remarquée.

De mai à début juin, un peu de pluie certains jours.

Le 16 juin, le barrage des Prés possède un niveau d'eau supérieur de 10 cm par rapport à l'extérieur.

Le 19 août, les prairies sont sèches, notamment aux Prés dont les fossés sont à sec, - 10 cm au barrage, ouverture des vannes, il faut au moins deux heures d'ouverture pour que cela soit efficace.

Le 26 août, au barrage des Prés -10 cm d'eau par rapport à l'extérieur.

Conclusion

L'ouvrage des Prés fonctionne bien ; celui de Pénème fonctionne peut-être mais il semble qu'il y ait évacuation de l'eau par l'est et le sud de la réserve du coup, les niveaux d'eau sont identiques de part et d'autre de l'ouvrage ; l'ouvrage du Cap n'est plus fonctionnel (trous de ragondins sur les côtés notamment) et le curage du fossé nord provoque une sortie directe avec le canal de la Taute.

• Activités humaines et dérangements

- Activités humaines

Un passage « clandestin » a été trouvé sur la réserve du Cap suite au curage d'un des fossés. Le passage était constitué d'une vieille planche de bois placée au-dessus du fossé et permettant le passage de l'extérieur vers la réserve. La planche a été enlevée, aucun autre incident de ce type n'a été constaté : il s'agissait probablement d'un ancien passage que devaient utiliser les chasseurs.

- Signalétique

Installation d'un nouveau panneau à la réserve du Cap le 13 novembre. Les deux panneaux de l'entrée de la réserve des Prés de Rotz ont été cassés, probablement lors de l'ouverture de la chasse (constaté le 26/08) et probablement par des chasseurs extérieurs puisque qu'un nouveau panneau a été installé et qu'il n'a fait l'objet d'aucune dégradation.

- Problèmes des sangliers

Le problème de la présence de sangliers sur la réserve du Cap est récurrent, cet automne des indices de présence étant constatés dès novembre et encore après les inondations en mars. Des effarouchements préventifs ont été réalisés dans les parcelles non fauchées en mars et tout début avril mais de manière très ponctuelle afin de ne pas perturber le cantonnement des busards. Aucun sanglier n'a été observé, malgré la présence de nombreuses couches. Malheureusement, les sangliers ont dû fréquenter la réserve au printemps, et sont probablement à l'origine de l'échec du couple de busard des roseaux qui s'est cantonné à l'ouest. Le 9 juin, de nombreuses traces de sangliers étaient observées.

- Limitation des ragondins

M. Lebon, vient toujours piéger sur les parcelles en réserve jouxtant son gabion. Cette année 41 ragondins et 23 rats musqués ont été piégés.

- Dépôts aux Défends :

Le dépôt de petits tas de terre au bord du chemin avant l'entrée de la réserve est constaté le 18 mars.

Piézomètre dans la réserve du Cap

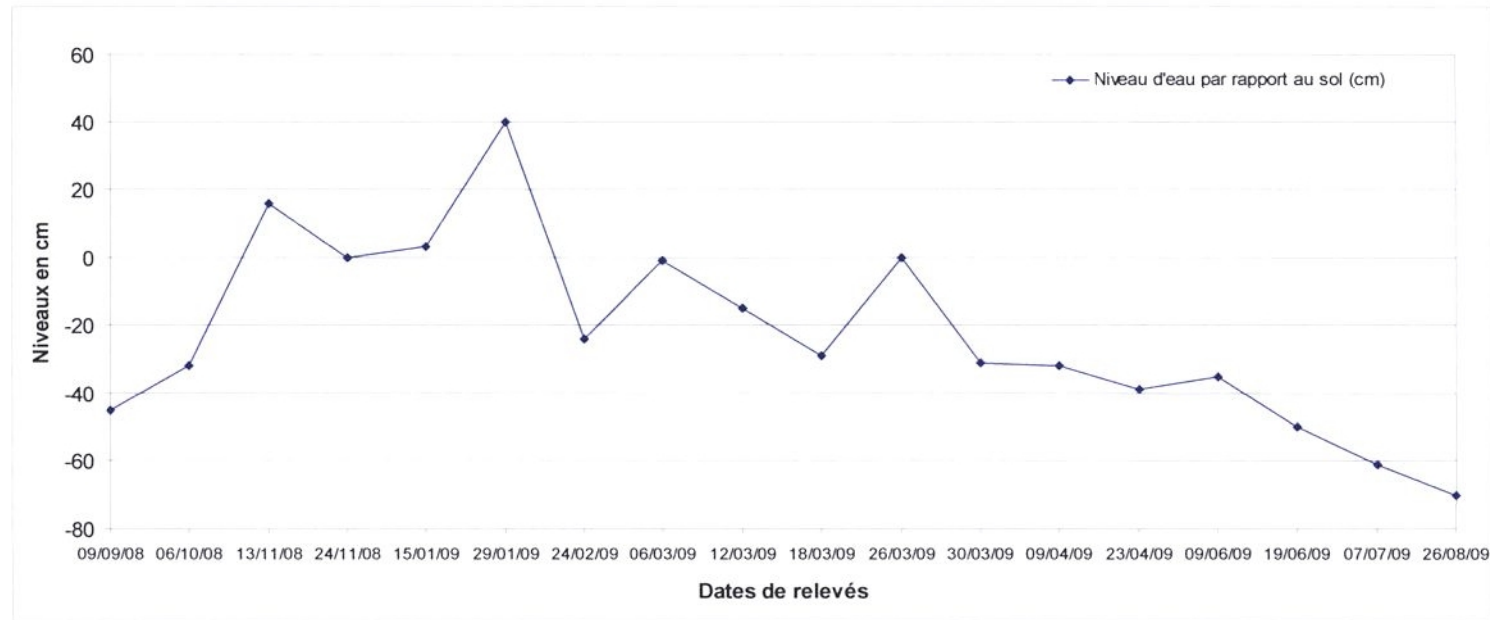


Figure 3 : Évolution des niveaux d'eau sur la réserve du Cap.

NB : Piézomètre cassé lors de la fauche ! À remplacer.

Piézomètre dans la réserve des Prés de Rotz

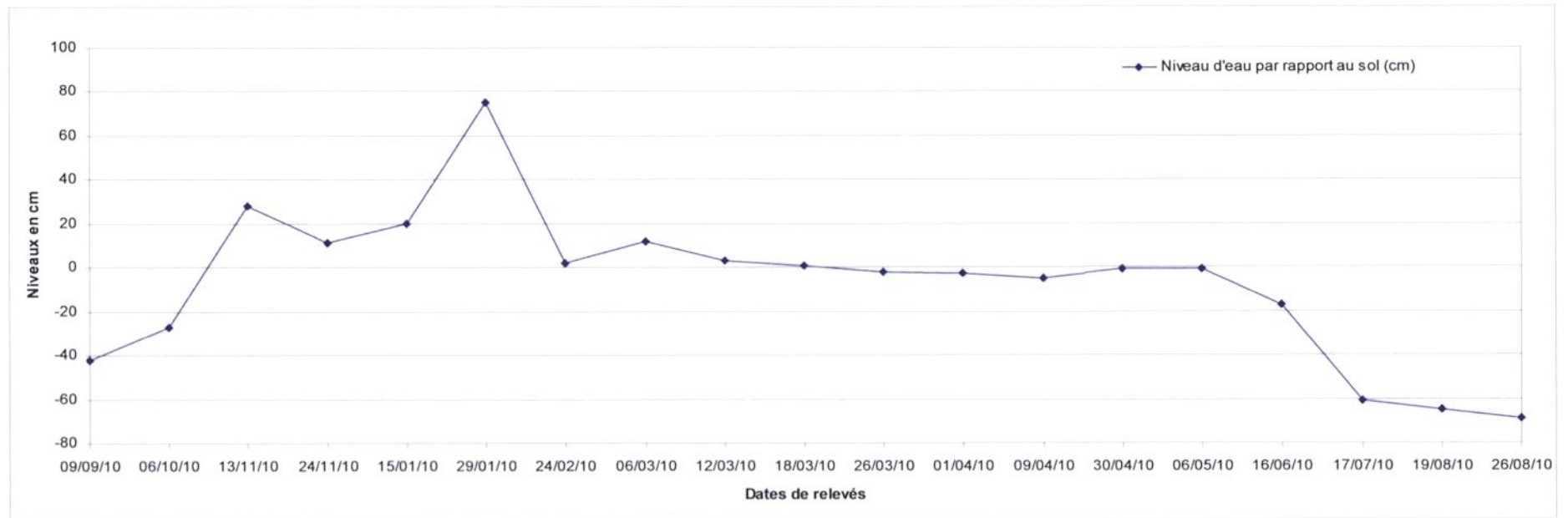


Figure 4 : Évolution des niveaux d'eau sur la réserve des Prés de Rotz.

Piézomètre dans la réserve de Pénême

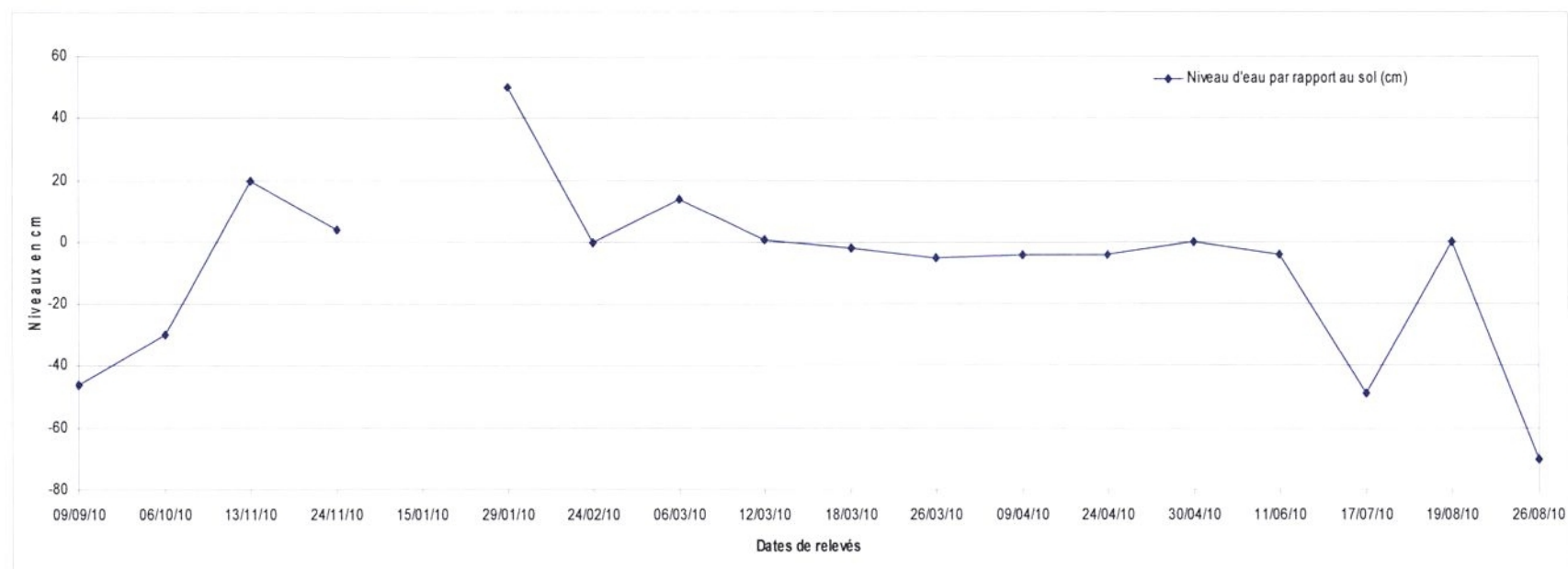


Figure 5 : Évolution des niveaux d'eau sur la réserve de Pénême.

Piézomètre dans la réserve des Défends

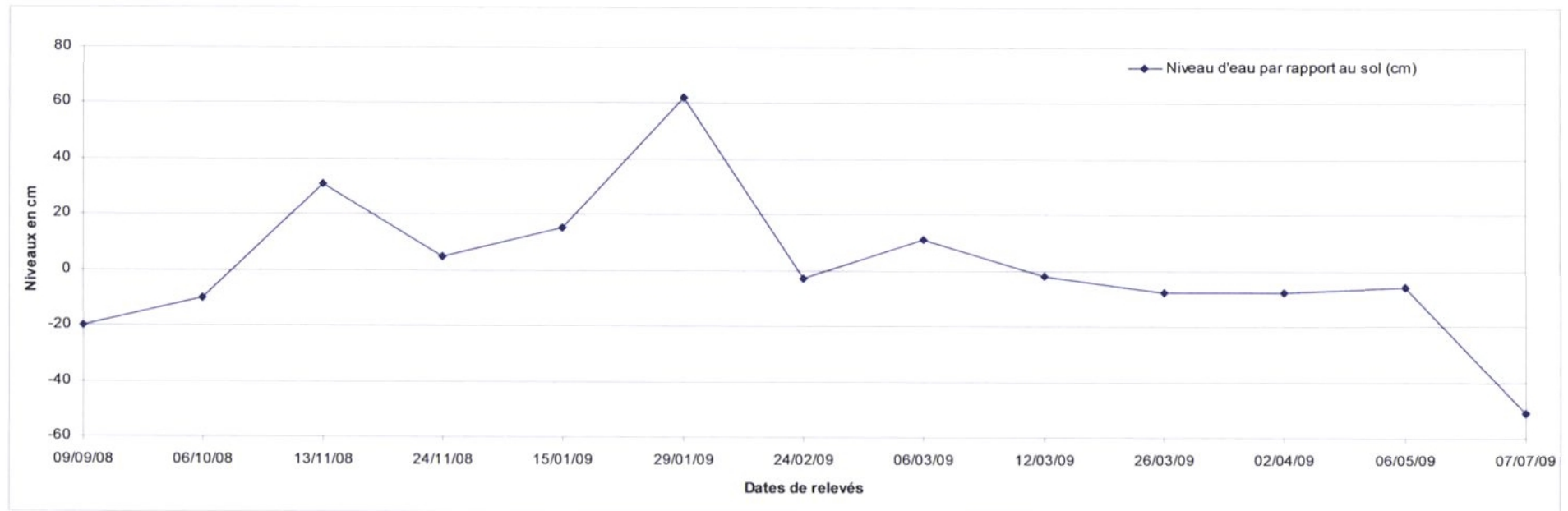


Figure 6 : Évolution des niveaux d'eau sur la réserve des Défends.

- **Intérêt patrimonial de la réserve**

- **Plantes**

Un stagiaire du PNR (Mickaël Roche) est passé sur le complexe prés de Rotz/ Pénème au mois d'août dans le cadre d'un inventaire des espèces patrimoniales. Lors de cette visite, il a découvert la présence d'une nouvelle espèce protégée nationalement sur la placette d'étrépage de Pénème, la pilulaire à globule (*Pilularia globulifera*) également appelée boulette d'eau de la famille des Marsiliacées. L. Chéreau, du CFENBN, avait lui aussi identifié cette espèce cette même année.



Figure 7 : Photographie de pilulaire à globule (*Pilularia globulifera*).

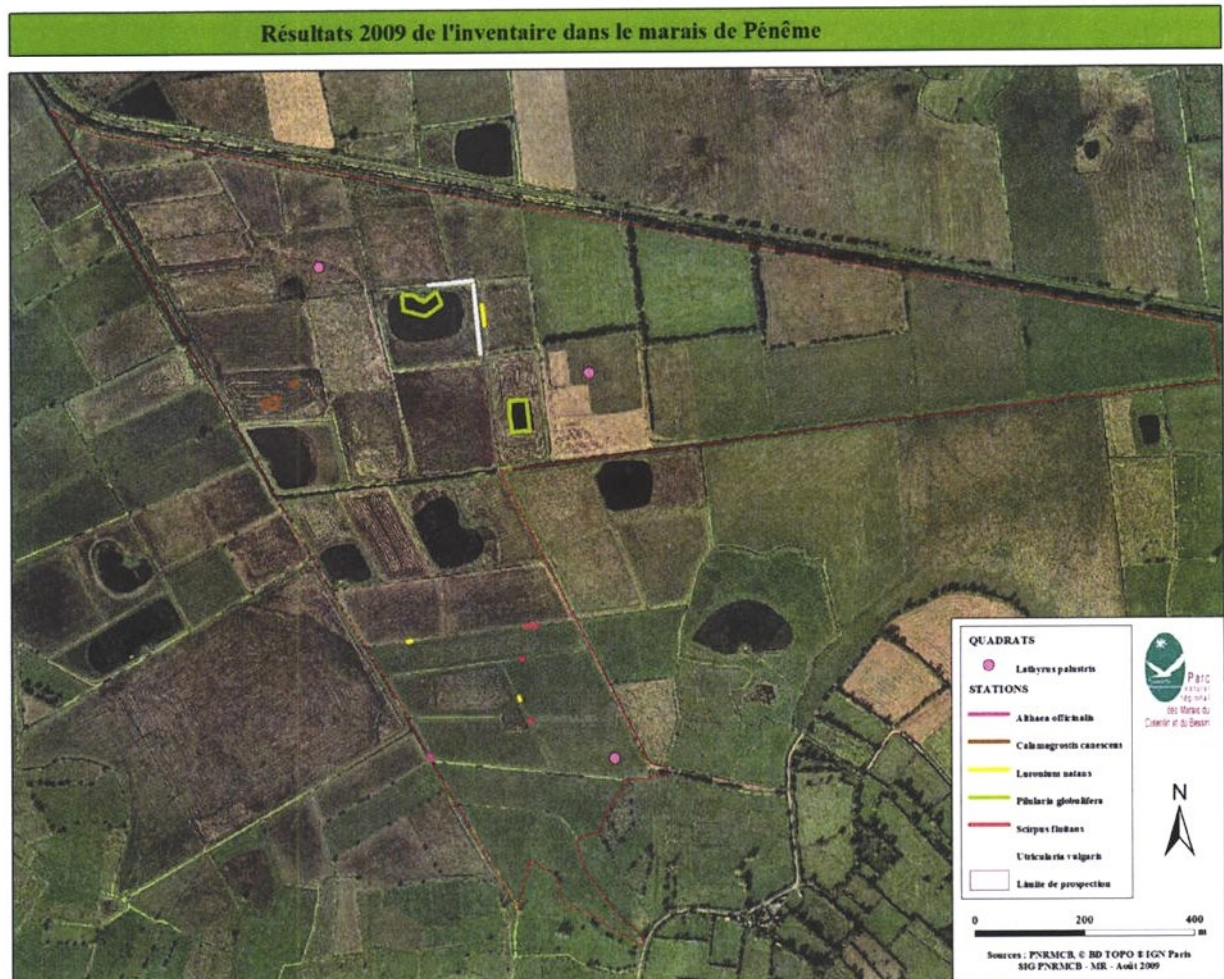


Figure 8 : Cartographie des plantes patrimoniales recensées en 2009 sur les Prés de Rotz et Pénème.

37 nouvelles espèces ont été découvertes sur la réserve des Défends (Chéreau, 2009), dont cinq espèces assez rare à l'échelle bas-normande : *Carex elata*, *Carex nigra*, *Lemna trisulca*, *Senecio aquaticus* ou encore *Thalictrum flavum*. Soulignons aussi la découverte de *Lathyrus palustris*, espèce protégée régionalement. Cependant, 12 espèces, dont trois patrimoniales (*Luronium natans*, *Eleocharis uniglumis*, *Sagittaria sagittifolia*) détectées en 2005 n'ont pas été recontactées en 2009 malgré une recherche attentive.

- Mammifères

Chevreuil

Cap : 2 chevreuils les 24 novembre, 24 février, 6 mars, 3 le 12 mars, 2 les 30 mars et 23 avril avec ce soir-là aboiement du mâle et poursuite de la femelle, couple encore vu le 19 juin. Présence probablement permanente et reproduction très probable sur le site.

Pénème : 2 le 24 février.

Hermine

Pénème : une le 26 août.

• Intérêt ornithologique

1. Oiseaux nicheurs :

- Les prés de Rotz :

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
B10	Butor étoilé	0	Absent
E14	Busard des roseaux	0	Territoire de chasse des couples de Pénème
F12	Marouette ponctuée	0	Aucun contact

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
C08	Canard colvert	1 à 2	Le 11 juin une femelle avec 10+ poussins de quelques jours
F08	Caille des blés	2	Chanteurs (16 juin et 27 juillet)
F11	Râle d'eau	1	Couple (roselière)
G14	Courlis cendré	1	Couple. Nouveauté
R05	Phragmite des joncs	10	Chanteurs/prospection partielle du 16 juin

Autres espèces			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
N06	Alouette des champs	1+	Pas de suivi précis
P03	Pipit farlouse	1	Pas de suivi précis
P05	Bergeronnette flavéole	2 à 4	Prospection partielle. Couple avec 2 jeunes volants et couple nourrissant le 17 juillet
Q01	Traquet tavier	4 à 6	Un minimum/couple avec 2 jeunes volants le 17 juillet
R03	Locustelle tachetée	2	Chanteurs, un minimum
R08	Rousserolle effarvatte	1	Chanteurs, un minimum
S11	Cisticole des joncs	1	Chanteur
U06	Bruant des roseaux	12	Chanteurs/couples, prospection partielle le 16 juin

- **Pénème :**

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
B10	Butor étoilé	1	Chanteur
E14	Busard des roseaux	3	Couples, tous en échec
E16	Busard cendré	0	Le couple traditionnel s'est déplacé vers la réserve du Cap
F12	Marouette ponctuée	0	Aucun contact

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
A08	Grèbe castagneux	0-1	Un "chanteur" le 24/02/09
C08	Canard colvert	3+	Couples/famille le 19/05/09 avec 10 jeunes, femelle avec 10 jeunes de 10 jours le 12/06/09
C13	Sarcelle d'été	0-1	Couple/pas de famille observée
F08	Caille des blés	0?	
F11	Râle d'eau	2+	Couples
G14	Courlis cendré	0-1	Alarme sur la réserve mais niche peut-être sur gabion
R05	Phragmite des joncs	25	chanteurs le 30 avril/prospection partielle

Autres espèces			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
Q01	Traquet tairier	0 à 2	Un chanteur le 30/04/09 et un le 10/05/09
R03	Locustelle tachetée	5 à 7	Chanteurs
R08	Rousserolle effarvatte	2	Chanteurs, un minimum
S11	Cisticole des joncs	4+	Chanteurs
U06	Bruant des roseaux	15	Chanteurs le 24/02/09 et 13 le 30/04/09 par prospection partielle

- **Les Défends :**

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
C08	Canard colvert	1	Couple
F17	Foulque macroule	0-1	Couple
R05	Phragmite des joncs	3	Chanteurs

Autres espèces			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
N06	Alouette des champs	1	Chanteur
P05	Bergeronnette flavéole	3+	Couples
U06	Bruant des roseaux	3	Chanteurs

- **Le Cap:**

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
B10	Butor étoilé	2	Chanteurs
E14	Busard des roseaux	1	Couple, échoue
E16	Busard cendré	1	Donne deux jeunes à l'envol
F12	Marouette ponctuée	0	Aucun contact

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
C08	Canard colvert	2 à 3	Couples
E20	Faucon hobereau	1	Couple. Nouveauté. Adulte quitte le nid le 9/06/09 puis couple alarme le 26/08/09, avec nourrissage d'un jeune proche de l'envol au bord du nid
F08	Caille des blés	1	Chanteur
F11	Râle d'eau	4	Couple/minimum
R02	Locustelle lusciniöide	1	Chanteur, entendu et vu, le 7/07/09
R05	Phragmite des joncs	?	Pas de recensement

Autres espèces			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
N06	Alouette des champs	1+	Pas de suivi précis
R03	Locustelle tachetée	5+	Chanteurs
R08	Rousserolle effarvatte	1+	Chanteur
S11	Cisticole des joncs	1	Chanteur
U06	Bruant des roseaux	10	Chanteurs/prospection partielle le 12 mars

- **La Caréculée :**

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
G14	Courlis cendré	0-1	Sans certitude que le nid se trouvait sur la réserve

Autres espèces			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
N06	Alouette des champs	2	Chanteurs
U06	Bruant des roseaux	3	Chanteurs

- **L'Ermitage :**

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
R05	Phragmite des joncs	2	Chanteurs

Autres espèces			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
P05	Bergeronnette flavéole	1	Couple
U06	Bruant des roseaux	2	Couples

Faucon hobereau

Pour la première fois (?), un couple a niché avec certitude sur une des réserves du GONm, au Cap, avec au moins un jeune au stade de l'envol. Le nid utilisé est un ancien nid de corneille, déjà utilisé par un couple de buse dans le passé. Si cet arbre prend racines en limite extérieure de la réserve les branches abritant le nid sont quant à elle dans « l'air » de la réserve !

Courlis cendré

Pour la première fois, un couple a niché sur la réserve des Prés (le comportement ne laisse aucun doute sur la présence d'un nid sur la réserve même ; de même sur la réserve de Pénème, s'il n'est pas certain que le nid d'un couple se situait sur le périmètre de la réserve, la nidification sur un gabion adjacent et l'utilisation de la réserve au moins en début

d'incubation (alimentation...) est effective. Ceci est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de couples sur le territoire du PNR cette année, notamment dans la vallée de la Taute.

Locustelle lusciniöide

Après quelques années sans indice sur la réserve du Cap, un chanteur est vu le 7 juillet à l'est, sur un secteur de chant du butor étoilé alors qu'habituellement (en 2004 et 2005), le chanteur était cantonné à l'ouest du site.

Bilan du suivi des couples de busards

Busard des roseaux

Réserve GONm de Pénême

- 24 février : 3 mâles en parade et 2 femelles en vol.
- 6 mars : 3 mâles.
- 1^{er} avril : 3 mâles et 3 femelles, peut-être un couple aussi à Pénême nord car une femelle y décolle et un mâle alarme.
- 11 juin : 2 mâles chassent mais aucun passage de proie.
- À partir du 16 juin, site déserté.

Montmartin-en-Graignes/ Réserve GONm de Pénême, site 1, D543

Montmartin-en-Graignes/ Réserve GORIN de Fenioux, site 2, 26-12			
Mâle	Assez sombre sur le dessus des ailes		
Femelle	Épaulettes marquées		
Dates extrêmes	Février	11 juin	
Milieu	Prairie de fauche non fauchée en 2007 et 2008		
1 ^{er} œuf pondu	entre le 9 et 20 avril ?	et nombre d'œufs	4
1 ^{er} poussin éclos	-	et nombre de jeunes nés	-
Date du baguage	-	et nombre de jeunes bagués	-
Date d'envol	-	et nombre de jeunes envolés	0
Observations	Couple le 12 mars, levé au sud-ouest du bosquet le 26 mars. Le mâle alarme sur les observateurs et parade ensuite, le 9 avril. Le 24 avril, la femelle quitte le nid et va se poser plus loin : contrôle du nid en son absence, ce dernier contient 4 œufs et est très apparent, la végétation étant partiellement couchée devant le nid ; le mâle est présent en vol, et la femelle revient au nid ensuite. Le 30 avril, le nid contient toujours 4 œufs. Échec constaté le 11 juin, nid vide abandonné depuis un bon moment étant donné son état et le couvert végétal qui le cache.		
Conclusion	Échec au stade de l'incubation probablement par prédation ou par abandon suite aux mauvaises conditions météorologiques de mi-mai ?		

Montmartin-en-Graignes/ Réserve GONm de Pénême, site 2, D540

Mâle	Très coloré, base de la queue très claire	
Femelle	Épaulettes très marquées	
Dates extrêmes	Février	11 juin
Milieu	Prairie de fauche non fauchée 2008	
1 ^{er} œuf pondu	avant le 24 avril	et nombre d'œufs 3
1 ^{er} poussin éclos	-	et nombre de jeunes nés 0
Date du baguage	-	et nombre de jeunes bagués -
Date d'envol	-	et nombre de jeunes envolés 0
Observations	Parade du couple dès le 24 février et encore le 6 mars. Couple le 12 mars. Le 24 avril, la femelle quitte le nid et passage de proie avec le mâle ; la femelle mange la proie et revient au nid ensuite alors que le mâle en vol surveille le nid. Le 30 avril, la femelle couve, le nid contenant 3 œufs. Échec constaté le 11 juin, le nid contient alors les restes des coquilles des 3 œufs ; le mâle alarme.	
Conclusion	Échec au stade de l'incubation probablement par prédation ou par abandon suite aux mauvaises conditions météorologiques de mi-mai ?	

Montmartin-en-Graignes/ Réserve GONm de Pénême, site 3, D536 ou 537 ?

Mâle	Sombre dessus	
Femelle	A épaulettes peu marquées	
Dates extrêmes	Février	Mai ?
Milieu	Prairie de fauche non fauchée en 2008	
1 ^{er} œuf pondu	-	et nombre d'œufs -
1 ^{er} poussin éclos	-	et nombre de jeunes nés -
Date du baguage	-	et nombre de jeunes bagués -
Date d'envol	-	et nombre de jeunes envolés 0
Observations	Mâle observé les 24 février et 6 mars ; femelle présente le 18 mars. Couple le 1 ^{er} avril. Le 6 mai, passage de proie, la femelle ayant du quitter son nid à l'arrivée du mâle. Pas d'autres observations par la suite...	
Conclusion	Échec au stade de l'incubation probablement par prédation ou par abandon suite aux mauvaises conditions météorologiques de mi-mai ? Il s'agit d'un couple formé apparemment de jeunes oiseaux, l'inexpérience peut aussi expliquer l'échec.	

Réserve GONm du Cap

Montmartin-en-Graignes/ Réserve GONm du Cap, F87 sud-ouest

Mâle	Assez coloré	
Femelle	A épaulettes marquées	
Dates extrêmes	Février	Juillet
Milieu	Prairie de fauche non fauchée en 2008	
1 ^{er} œuf pondu	-	et nombre d'œufs -
1 ^{er} poussin éclos	-	et nombre de jeunes nés -
Date du baguage	-	et nombre de jeunes bagués -
Date d'envol	-	et nombre de jeunes envolés 0
Observations	Le 24 février, femelle posée sur un piquet. Le 6 mars, la femelle quitte la parcelle non fauchée ; présente le 12 mars. Mâle en vol le 18 mars. Le 30 mars, au crépuscule, femelle posée sur un piquet en bordure de la parcelle, le mâle se pose sur le site et revu plusieurs fois en vol. Le 2 avril, couple présent au lever du jour, avec une légère parade. Couple en vol le 6 avril. Femelle en vol le 9 avril. Le 23 avril, le couple se pose sur la parcelle à la tombée de la nuit. Le 9 juin, la femelle se pose dans la parcelle, le mâle arrive plus tard, se pose sur le piquet en bordure de parcelle, la femelle vient alors « disputer » le mâle, ce dernier repart en chasse ; l'observateur s'approche mais la femelle n'alarme à aucun moment. Oiseaux revus début juillet mais aucun indice d'élevage.	
Conclusion	Échec au stade de l'incubation ? Aucun succès sur ce site depuis 2005.	

Les cantonnements caractérisés sur l'ensemble du territoire du PNR concernent 16 couples dont la moitié a connu un succès, ces derniers donnant au moins 19 jeunes à l'envol soit une productivité de 1,2 jeune par couple nicheur et 2,4 jeunes par couple en succès. La répartition est la suivante : 4 couples sur les réserves du GONm ne donnent aucun jeune à l'envol et 12 couples hors réserves GONm donnent 19 jeunes soit 1,6 jeune par couple nicheur.

Si les réserves du GONm ont une nouvelle fois démontré leur importance pour la fixation des couples de busard des roseaux, abritant quatre couples sur 16 recensés (soit 25 % de la population du PNR concentrée sur moins de 50 hectares), contrairement au schéma des années précédentes où le taux de réussite était généralement plus fort sur ces espaces protégés, 2009 restera une année à part, les couples ayant tous échoué.

Sur la Réserve du Cap, si le point positif est le retour d'un couple après plusieurs années sans cantonnement, l'échec est probablement dû à la présence de sangliers ou à la fixation d'un couple inexpérimenté. Sur la Réserve de Pénème, l'échec des trois couples est énigmatique : peut-être ces couples ont-ils plus souffert des mauvaises conditions météorologiques de mi-mai (vent et pluie entre le 11 et 16 mai) provoquant des abandons, ou alors un prédateur non identifié s'est-il spécialisé sur les nids de busard, un des deux nids trouvés étant particulièrement visible ? Ceci est intrigant, puisque dans la vallée concernée, la vallée de la Taute, pour le même nombre de couples cantonnés hors réserve, soit quatre couples, trois ont réussi en donnant huit jeunes à l'envol (même 10 au stade de l'envol si on inclut les deux jeunes tués au Hommet, à quelques jours de l'envol).

Busard cendré

Un seul couple a niché de manière certaine (un autre possible) sur le territoire du PNRMCB, sur la réserve GONm du Cap, donnant deux jeunes à l'envol.

Montmartin-en-Graignes/ Réserve GONm du Cap, F403

Mâle	Phase claire		
Femelle	Phase normale		
Dates extrêmes	23 avril		26 août
Milieu	Prairie de fauche, fauchée en 2008		
1 ^{er} œuf pondu	14 mai	et nombre d'œufs	4
1 ^{er} poussin éclos	18-19 juin	et nombre de jeunes nés	3-4
Date du baguage	-	et nombre de jeunes bagués	-
Date d'envol	17 juillet	et nombre de jeunes envolés	2
Observations	Le 23 avril, mâle en vol au crépuscule à l'ouest de la réserve. Le 6 mai, mâle en vol à l'ouest de la réserve. Le 19 mai, mâle en chasse au marais de Saint-Hilaire. Le 9 juin, passage de proie, la femelle quittant le nid situé parcelle 403 (Est réserve), puis se pose avec proie sur un pieux ; nid contenant 4 œufs. Le 19 juin, début d'éclosion, jeune né la veille ou le jour même, 1 œuf en début d'éclosion et 2 œufs. Le 7 juillet, passage de proie, le nid contient 3 jeunes de 17-19 jours (un beaucoup moins développé). Le 17 juillet, 2 jeunes de 28-29 jours (le plus frêle a dû mourir), au stade de l'envol.		
Conclusion	2 jeunes à l'envol. 1 ^{re} nidification sur ce site depuis 2004, 1 ^{er} succès depuis 2003 !		

Depuis deux ans, l'espèce nichait sur la réserve de Pénème après un transfert depuis la réserve du Cap : l'échec de 2008 a probablement incité le couple à revenir sur la réserve du Cap. La persistance de trois années consécutives de présence d'un seul couple sur le PNR, à chaque fois sur les réserves du GONm, est particulièrement inquiétante pour l'avenir de cette espèce sur ce territoire. Le point positif reste l'envol de deux jeunes (aucun en 2008).

Tableau I : Bilan des couples et des jeunes de busard des roseaux sur les réserves du GONm et sur le territoire du PNR depuis 1998.

Années	Cap		Pénème		Colomb14		Total réserves		Total PNR		% réserves 50 /PNR	
	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes
1998	1	0	1	2			2	2	10	12	20%	17%
1999	3	9	2	4	1	3	6	16	15	28	40%	57%
2000	2	3 ?	2	3 ?	1	0	5	6	12	24	42%	25%
2001	2	2	2	3	1	1	5	6	13	13	38%	46%
2002	1	2	2	2	1	0	4	4	8	11	50%	36%
2003	2	5	1	3	1	0	4	8	13	18/21	31%	40%
2004	3	7	1	0			4	7	13	20	31%	35%
2005	3	2	1	2			4	4	14	13	28%	31%
2006	1	0	3	8			4	8	13	28	31%	28%
2007	1	0	3	8			4	8	14	20	28%	40%
2008			5 ¹	3			5	3	14/15	7	34%	43%
2009	1	0	3	0			4	0	16	19	25%	0%
Total	20	27	26	35	5	4	51	72	156	216	33%	33%

¹ Pour la première fois en 2008, un couple est cantonné sur la réserve des Prés de Rotz.

Tableau II : Bilan des couples et des jeunes de busard cendré sur les réserves du GONm et sur le territoire du PNR depuis 1999.

Années	Cap		Pénème		Colomb14		Total réserves		Total PNR		% réserves 50 /PNR	
	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes
(1996)					(1)	(+)	(1)					
1999	1	3					1	3	5	5	20%	60%
2000	2	6					2	6	5	13	40%	46%
2001	2	4					2	4	4	6	50%	67%
2002	3	6					3	6	5	7	60%	86%
2003	2	8					2	8	5	17	40%	47%
2004	2	0					2	0	4	6	50%	0%
2005	1M						0	0	2	0	0%	/
2006			1	2			1	2	4	9	25%	22%
2007			1	2			1	2	1	2	100%	100%
			1M									
2008			1	0			1	0	1	0	100%	/
			1M									
2009	1	2					1	2	1-2	2	100%	100%
Total	13	29	3	4	(1)		16	33	37-38	67	42%	49%
							(+1)					

Tableau III : Bilan des couples et des jeunes de busard sur les réserves du GONm et sur le territoire du PNR depuis 1998.

Années	Total réserves		Total PNR		% réserves 50 /PNR	
	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes	Couples	Jeunes
Total busards	67	105	194	283	34,50 %	37 %

Bilan du suivi des mâles chanteurs de butor étoilé**Montmartin-en-Graignes/Réserve GONm du Cap (partie Est, parcelle F404/402)**

Type de site : parcelle non fauchée en 2008 et fauche tardive

= 1 chanteur (mâle T3, réserve occupée depuis 2001 sans interruption par 1 à 2 chanteurs)

- 18 mars : entre 8 h 30 et 8 h 40, entendu depuis le parking de la maison des ormes, chante à deux reprises. Puis entre 13 h 00 et 13 h 30, chante à trois reprises, apparemment sur fossé de la parcelle sud-est (F402) ;
- 30 mars : de 20 h 10 à 21 h 20, chante à partir de 20 h 22 et au minimum à dix reprises jusqu'à 21 h 05, en réponse au chanteur T10. Puis, depuis le pont du parking de la maison des ormes, chante à deux reprises entre 21 h 10 et 21 h 20, toujours en réponse à T10, alors que T1 est entendu une fois ;
- 2 avril : de 7 h 00 à 8 h 10 depuis l'Ermitage à Saint-André-de-Bohon, chante en réponse à T10, 4-5 fois entre 7 h 10 et 7 h 45, puis à T5 qui chante au plus tard à 8 h 20 ;
- 9 avril : chante à 9 h 00 et 9 h 05, entendu depuis le site de T10 ;
- 13 avril : depuis l'Ermitage, chante en réponse à T10, T5 et T2, à cinq reprises entre 20 h 35 et 20 h 50 ;
- 22 avril : chante une fois à 15 h.

Montmartin-en-Graignes/Réserve GONm du Cap (partie Ouest, parcelle F 87 sud-ouest)

Type de site : parcelle non fauchée en 2008 et fauche tardive

= 1 chanteur (mâle T2, réserve occupée depuis 2001 sans interruption par 1 à 2 chanteurs)

- 13 avril : depuis l'Ermitage, chante en réponse à T10, T5 et T3, à quatre reprises au moins entre 20 h 35 et 20 h 50. Ensuite, depuis le parking de la maison des ormes, entre 21 h 45 et 21 h 50, entendu dès l'arrivée en réponse à T10 et T1, chante succinctement ;
- 23 avril : de 20 h 40 à 21 h 50 : premier chant à 20 h 54 et à 20 reprises en 1 h ! Aucun autre chanteur ne répond !

Montmartin-en-Graignes/Réserve GONm de Pénême, parcelles D542, 43, 44.

Type de site : roselières, parcelles non fauchées et fauche tardive

= 1 chanteur (mâle T6)

- 24 février : chant bref à 2 booms à 8 h 15 (présence de 7 h 30 à 10 h 30) au nord-ouest du gabion Lecomte ; un individu levé sur un fossé au nord des Prés de Rotz, se pose sur un autre fossé près de la mare en roselière et levé à nouveau, se pose au sud-ouest dans zone non fauchée à l'ouest de la parcelle GONm isolée ;
- 6 mars : présence de 10 h 10 à 12 h 00, chant à 10 h 10 (entendu depuis le parking), puis à 10 h 30, 10 h 35, 10 h 40 au sud-ouest de Pénême, au nord du gabion Lebon ; à 11 h 20, mâle levé juste au sud du fossé parallèle, se pose au nord ouest de la réserve et chante encore ;
- 12 mars : présence de 12 h à 14 h 00, chant à 12 h 50, 13 h 05 et 13 h 15 au moins, toujours au SW de la réserve ;
- 30 mars : présence d'un chanteur au nord-ouest de Pénême à 21 h 30 contacté aussitôt toujours sur le même secteur de la réserve ; de 21 h 40 à 21 h 55 depuis l'entrée des Prés de Rotz aucun contact ;
- 1^{er} avril : chant à 10 h 18 toujours à l'ouest de la saulaie, puis à 10 h 45 vers l'est de la réserve, de même à 11 h 45 ;
- 23 avril : chant à 22 h 20 lors de l'arrivée sur site ;
- 24 avril : entre 14 h 00 et 15 h 00, chante à sept reprises près du gabion Lebon, côté réserve ;
- 30 avril : entre 10 h 00 et 12 h 30, chante à dix reprises apparemment du côté des Prés, au niveau du petit gabion nord ouest ;
- 1^{er} mai : chante à cinq reprises entre 15 h 05 et 16 h 20, puis levé à 16 h 00 sur parcelle D534 ;
- 3 mai : chante à une reprise, l'après-midi, au sud-ouest de la réserve ;
- 6 mai : chante à 9 h 33 et 9 h 55, toujours sur le même secteur ;
- 14 mai : chante à 5 à 6 reprises entre 14 h 25 et 15 h 20.

Tableau IV : Évolution comparée du nombre de mâles chanteurs sur les réserves du GONm et hors réserves et importance relative des réserves au sein du PNR MCB.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total en 9 ans
Réserve du Cap	1	2	2	2	2	1	1	1	2	14
Réserves Pénême & Prés de Rotz	1	1	1	1-2	2	1	2	1	1	11-12
Total Réserves GONm	2	3	3	3-4	4	2	3	2	3	25-26
Total hors Réserves GONm	0	0	1	1	2	4-5	7-8	6	7	28-30
Total PNR	2	3	4	4-5	6	6-7	10-11	8	10	53-56
% Réserves/PNR	100%	100%	75%	75%	67%	31%	30%	25%	30%	47%

2. Oiseaux en période internuptiale :

Les oiseaux non nicheurs : migrants, hivernants et estivants

Grande aigrette

Régulière sur les réserves entre mi-novembre et mi-mars : ce sont 3 à 4 individus qui peuvent fréquenter simultanément le réseau, par exemple le 15 janvier (1 individu sur 3 réserves différentes).

Butor étoilé

Aucune observation en hivernage sur les réserves de la vallée de la Taute, cependant cela ne certifie pas d'une absence totale à cette période de l'année, l'espèce étant discrète et difficile à repérer dans ces milieux : notons que le 1^{er} chanteur a été noté un 24 février, les retours (si il y a départ) sont donc précoces. Par contre, à Colombières un individu est noté sur un fossé près de la réserve le 15 janvier et 2 individus auraient été vus par des gabionneurs sur ce secteur le 16 : l'espèce a déjà utilisé la réserve comme dortoir hivernal, il est donc fort probable que ce fut le cas cet hiver.

Busard des roseaux

Maxima de 15-16 individus à Pénême, 5 au Cap, 3 à Colombières (voir bilan du suivi).

Bécassine des marais

Présence très faible lors des stationnements postnuptiaux par rapport à certaines années, plus conséquente lors de la migration pré-nuptiale (fin février) avec environ 500 individus lors du décompte du 24 février.

Bécassine sourde

Deux sur deux réserves le 30 novembre, 3 sur 3 réserves le 24 février, 1 puis 2 sur une réserve respectivement les 12 et 18 mars soient potentiellement 8 individus différents détectés, qu'en est-il avec les oiseaux non détectés....

Bécasseau variable

550 à la mi-janvier, avec 50 sur les Prés de Rotz et 500 sur les Défends, cette dernière réserve constitue probablement l'un des principaux (ou le principal ?) site d'hivernage intérieur des marais du Cotentin : l'hivernage est désormais traditionnel sur ces deux réserves et les effectifs classiques (quelques dizaines sur la première, quelques centaines sur la seconde).

Notons aussi deux faucons pèlerins (un le 15 janvier et un le 1^{er} avril), un faucon émerillon le 12 décembre, un couple de mésange à moustaches le 13 novembre.

Bilan du suivi des dortoirs de busards

Entre octobre 2008 et mi-janvier 2009, nous avons réalisé le suivi des dortoirs de busards pour le compte du PNR MCB (Chartier C. & Purenne R., 2009)- Suivi des populations dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Hiver 2008/2009. Dortoirs de busards. 15 p. GONm/PNR MCB/ DIREN BN.). Dans l'ensemble, sauf sur la première période (aux alentours du 30 octobre) où les décomptes ont été faits successivement site par site, les autres ont été réalisés simultanément à quelques exceptions près. Il s'ensuit une vision certainement assez juste de l'effectif réellement présent sur le territoire du PNR durant cet hiver. Il ne faut toutefois pas exclure l'hypothèse de dortoirs non trouvés ou temporaires et, par conséquent, les totaux recensés sont plus à considérer comme des ordres de grandeur. Les résultats confirment l'importance déjà connue des réserves du GONm pour l'établissement des dortoirs de busards, tout particulièrement pour le busard des roseaux, le busard Saint-Martin cherchant préférentiellement des secteurs moins « humides ».

Le tableau suivant fournit les résultats obtenus sur chacun des huit dortoirs ayant accueilli des busards, dont trois sont établis sur des réserves du GONm.

Busard des roseaux*Réserve GONm du Cap*

Il s'agit d'un des dortoirs mixtes les plus importants du PNR. Cet hiver, l'effectif est toujours resté inférieur à la dizaine d'individus et l'inondation de décembre a manifestement déstabilisé les oiseaux présents. Il était scindé en deux cette année, une partie des oiseaux à l'est et l'autre à l'ouest. À chaque emplacement, il s'agit de parcelles (baldingères, glycéries) non fauchées en 2008.

Dates	20/10 au 5/11	14/11	12/12	13/01
Effectif	3	4	2	5

Réserve GONm de Pénême

Ce dortoir est le plus important du PNR cette année. Avec un effectif de 15-16 individus le 14 novembre, il a accueilli 60 % de la population hivernante connue à cette date et reste l'un des plus importants à chaque relevé. Un mâle de Saint-Martin le fréquente mais nous n'avons pas la certitude que celui-ci y dorme réellement (voir partie spécifique). Les couches sont situées à l'ouest du bosquet de saules dans un secteur de baldingères et de glycéries non fauché en 2008.

Dates	20/10 au 5/11	14/11	12/12	13/01
Effectif	10	15-16	4	4

Tableau V : Effectifs recensés de busard des roseaux et de busard Saint-Martin aux quatre périodes de dénombrements et importance relative des réserves du GONm.

Dates et espèces / Sites et milieux	20/10 au 5/11		14/11		12/12		13/01	
	Busard des roseaux	Busard St-Martin	Busard des roseaux	Busard St-Martin	Busard des roseaux	Busard St-Martin	Busard des roseaux	Busard St-Martin
Foucarville	0	0	1	0	1	0	1	0
Roselière								
RN Beauguillot	0	1	0	2	3	3	3	6
Herbus								
RN Sangsurière	3	3-4	2	5-6	0	6	0	0
Prairie non fauchée (SM) et cladiaie dense (BR)								
Ponts d'Ouve	4	0	2	0	0	0	5	0
Roselière								
Tourbière de Baupte	2	0	1	0	1	2	0	0
Roselière, jonchaie								
Réserve GONm du Cap	3	1	4	1	2	0	5	1
Baldingères, glycéries								
Réserve GONm de Pénême	10	1	15-16	0	4	1	4	0
Baldingères, glycéries								
Réserve GONm de Colombières	0	0	0	1	0	0	1&3	3&0
Caricaie								
Total hors Réserves GONm	9	4-5	6	7-8	5	11	9	6
Total Réserves GONm	13	2	19-20	2	6	1	12	4
Total recensé	22	6-7	25-26	9-10	11	12	21	10
% Réserves GONm/ Total PNR	60%	31%	76%	21%	54%	8%	57%	40%

Réserve GONm de Colombières

Alors qu'aucun busard des roseaux ne fréquentait ce dortoir lors des trois premières périodes, 3 individus étaient présents le 18 janvier (et 1 le 13). La présence d'un gabion très actif jouxtant ce dortoir est peut-être la cause de ce manque de stabilité. Il faut aussi remarquer un phénomène similaire pour les busards Saint-Martin présents. Il s'agit d'une ancienne peupleraie dévastée durant la tempête d'octobre 1987 et qui s'est transformée en une caricaie dense et quasi-monospécifique. L'absence totale d'entretien du site le rend difficilement pénétrable et donc potentiellement favorable aux dortoirs de busards.

Dates	20/10 au 5/11	14/11	12/12	18/01
Effectif	0	0	0	3 (1 le 13/1)

Busard Saint-Martin*Réserves GONm du Cap et Pénême*

Il est difficile de savoir sur lequel de ces deux dortoirs dorment les busards Saint-Martin vus au crépuscule, leurs apparitions et disparitions rapides laissant planer un doute sur l'emplacement même des sites de couchage. Il s'agit de plus, cette année, de dortoirs marginaux pour cette espèce. Au plus, deux mâles et une femelle/immatrice ont fréquenté ces deux sites. Les couchés, non situés précisément, devaient être situés dans des parties non fauchées.

Dates	20/10 au 5/11	14/11	12/12	13/01
Effectif Cap	1 mâle	1 fem/imm	0	1 mâle
Effectif Pénême	1 mâle	0	1 mâle	0

Réserve GONm de Colombières

Ce site n'a été fréquenté qu'en fin de saison et a concerné seulement trois oiseaux. Le dortoir était dans la cariçaie.

Dates	20/10 au 5/11	14/11	12/12	13/01
Effectif	0	0	0	3

2. Oiseaux en période internuptiale :**- Les prés de Rotz :**

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
B05a	Grande aigrette		1	1		15/01 et 6/03/09
B06	Aigrette garzette		1	1		15/01 et 18/03/09
B11	Cigogne blanche			1	2	Un le 12/03 et 2 le 19/08
E14	Busard des roseaux	2	1	prés.	prés.	Territoire de chasse/2 le 13/11
E15	Busard Saint-Martin			1		Le 24/02

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
B02	Grand cormoran	1				13/11
B04	Héron cendré	Prés.	Prés.	Prés.	Prés.	Max de 3 le 13/11
C01	Cygne tuberculé		2			29/01/09
E20	Faucon hobereau	1				24/04/09
E24	Faucon crécerelle				1	19/08/09
F16	Poule d'eau	1	1			
G02	Vanneau huppé	prés.	150			Le 15/01/09
G10	Bécassine des marais	x50	20	>300		30 le 30/11, 20 le 15/01, 250 le 24/02/09
G12	Bécassine sourde	1		1		30/11/08, 24/02/09
HO5	Chevalier culblanc	1		1		
H12	Bécasseau variable		50			Le 15/01/09, encore entendu le 24/02
J08	Goéland cendré	2				13/11
J11	Mouette rieuse	prés.	200			15/01

Autres espèces						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
P03	Pipit farlouse	20	prés.			13/11
P04	Pipit spioncelle		2			4/01
Q02	Traquet pâtre	1	1			M du 13/11 au 15/01
T04	Mésange à moustaches	2				Couple le 13/11/08 dans roselière. Nouveauté
V05	Étourneau sansonnet	x100				Dortoir dans la petite roselière à partir de juin

- Pénème :

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
B05a	Grande aigrette		1	1		Du 15/01 au 18/03/09
B06	Aigrette garzette		1			15/01 et 24/02/09
E14	Busard des roseaux	15 à 16	4			Au dortoir
E15	Busard Saint-Martin	1	1			Au dortoir
E19	Faucon pèlerin			1		01/04/09

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
B02	Grand cormoran	Prés.	9	5 à 8	4	Reposoir/dortoir : 9 le 13/01/09, 5 à 8 entre le 6/03/09 et 30/04/09, 4 le 24/06/09
B04	Héron cendré	Prés.	Prés.	Prés.	Prés.	Max. de 3 en février 2009
E08	Épervier d'Europe				1	Fem. le 18/03/09 avec proie
F16	Poule d'eau				1	
F17	Foulque macroule			4		24/02/09
G10	Bécassine des marais	x50	>20	>250		170 le 24/02/09
G12	Bécassine sourde	1		4		1 le 30/11/08, le 24/02/09, 12/03/09 et 2 le 18/03/09
H05	Chevalier culblanc	1				19/08/09

Autres espèces						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
Q02	Traquet pâtre	1	1			Novembre au 24/02/09
V15	Corneille noire			16		Dans le bosquet le 24/02/09

- Les Défends :

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
B05a	Grande aigrette		1	1		15/01/09, 24/02/09, 12/03/09
B06	Aigrette garzette	1	1	1		Max. par période
B11	Cigogne blanche				2	Nid à proximité immédiate
E14	Busard des roseaux	1	?	1	1	Zone de chasse
G03	Pluvier doré	5				Le 24/11/08

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
B02	Grand cormoran	2	4	1		Régulier : 1 à 4
B04	Héron cendré	2	1	2	3	Max. de 3 le 7/07/09
C07	Tadorne de Belon		5	12		Max. le 6/03/09
F11	Poule d'eau		1			
G02	Vanneau huppé	250	200			250 le 13/11/08, 200 en janvier/février 2009
G10	Bécassine des marais	70	5	>20		
H12	Bécasseau variable	40	500			Max. le 15/01/09
J11	Mouette rieuse		80			Le 15/01/09

Autres espèces						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
P04	Pipit spioncelle	1				13/11/09
Q02	Traquet pâle	1				13/11/09
V05	Étourneau sansonnet		100			

- Le Cap:

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
B05a	Grande aigrette	1	1			1 le 13/11/08, le 24/11/08 et le 24/02/09
E14	Busard des roseaux	4	5			Max. au dortoir
E15	Busard Saint-Martin	2	1	1	1	Max. au dortoir ou en journée
E19	Faucon pèlerin		1			15/01/09
E21	Faucon émerillon		1			12/12/08 au dortoir

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
B02	Grand cormoran			1		12/03/09
B04	Héron cendré	2	3	prés.		Max. de 3 le 15/01/09
E08	Épervier d'Europe				1	30/03/09 et 9/04/09
E24	Faucon crécerelle				6	Max. le 26/08/09 (famille)
F11	Râle d'eau		1			15/01/09
F16	Poule d'eau	2	1	1	2	
G02	Vanneau huppé	10	100			
G10	Bécassine des marais	x20	150	>50		11 le 24/11/08, 150 le 15/01/09 et 40 le 24/02/09
G12	Bécassine sourde			1		24/02/09
H05	Chevalier culblanc	1				26/08/09

Autres espèces						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
P03	Pipit farlouse	20				13/11/08
P04	Pipit spioncelle	3	1			3 le 13/11/08 et 1 le 15/01/09
Q02	Traquet pâtre		2			Couple d'octobre au 15/01/09
R01	Bouscarle de Cetti	5				4 cht. le 9/09/08, 1 le 13/11/08
S11	Cisticole des joncs	4				4 le 9/09/08

Nom de la réserve : SAINT-PIERRE-DU-MONT

Code : C01

Statut de la réserve : Convention avec des propriétaires privés

Linéaire de côte : environ 1 km

Nom du conservateur : Gilbert Vimard

Nom du salarié : Régis Purenne

- **Administration**

Une rencontre sur le site a eu lieu en avril 2009 entre le GONm (R. Purenne & G. Vimard) et Anne Chesneau du bureau d'études ANTEA pour l'étude d'impact des travaux de confortement de la Pointe du Hoc. Le Conservateur de la Réserve a rencontré en juin le Commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique sur ce futur chantier.

- **Activités humaines et dérangements**

La dernière partie du talus de l'ancien sentier littoral qui subsistait en haut de falaise au niveau de la Grande Crique a été arasé en mai 2009 par l'agriculteur exploitant la parcelle contiguë à la Réserve. De nouveaux déversements de végétaux et de terre peu respectueux du site ont été constatés.

Le passage répété à basse altitude d'avions militaires (US Airforce) survolant la Pointe du Hoc au début du mois de juin a provoqué l'envol des cormorans, des goélands et d'une partie des mouettes tridactyles. Après le déplacement de son aire de nidification, le couple de faucon pèlerin a subi moins de dérangement par la présence humaine en haut de falaise et la colonie de mouettes tridactyles a été moins perturbée par les alarmes des rapaces. Aucun dérangement n'a été constaté par la présence humaine sur le platier même si des soupçons de caillassage des mouettes existent.

- **Intérêt patrimonial de la réserve**

Toujours des traces d'activité et d'empreintes de sangliers en haut de falaise. Un groupe de trois cétacés non identifiés en pêche est noté devant la réserve le 23/02/09.

- **Intérêt ornithologique**

1. Oiseaux nicheurs :

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
E19	Faucon pèlerin	1	2 jeunes sont élevés sur une nouvelle aire

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux			
Code	Espèce	Effectif	Commentaires
A15	Fulmar boréal	12	= sites apparemment occupés (SAO)
B03	Cormoran huppé	7-9	
J06	Goéland brun	1	
J07	Goéland argenté	22	
J15	Mouette tridactyle	1 185	

Faucon pèlerin

Cette année le couple, qui fréquente la Réserve toute l'année, a installé son aire sur une autre corniche de la falaise, à environ 50 mètres du site des années précédentes. Comme les autres années deux jeunes seront menés à l'envol.

- du 16/03 au 24/04/09 : présence régulière du mâle en falaise, pas d'alarme, femelle invisible, aire habituelle désertée ;
- 11/05/09 : mâle en vol alarme, femelle invisible ;
- 25/05/09 : nouvelle aire détectée, présence d'au moins deux jeunes d'environ 4 semaines ;
- 09/06/09 : deux jeunes volants avec femelle qui alarme. Mâle en falaise, pas d'alarme ;
- 18/06/09 : 1 jeune se pose en falaise et crie. Mâle en falaise, pas d'alarme ;
- 27/06/09 : 1 jeune en falaise avec un adulte qui alarme légèrement ;
- 09/07/09 : 1 jeune poursuit un goéland argenté puis « joue » avec un des deux adultes en simulant une attaque.

Fulmar boréal

Les premiers fulmars sont de retour mi-novembre avec deux oiseaux observés en vol devant la falaise de Cricqueville le 15/11/08. Sur la réserve, l'effectif atteint sept oiseaux le 15/12/08, puis 33 le 24/01/09 pour culminer à 42 (dont 26 sur la mer) le 23/02/09. Les 12 sites (SAO) dénombrés lors des trois recensements des 19/05/09, 09/06/09 et 09/07/09 représentent 13 % des 92 SAO de l'ensemble de la ZPS Falaise du Bessin occidental. Un maximum de 3 pulli est dénombré sur la Réserve le 14/07/09. Un dernier jeune non volant est observé en falaise à l'ouest de la Grande Crique le 29/08/09. Le dernier fulmar observé sur la ZPS est noté le 10/09/09 à Cricqueville-en-Bessin.

Cormoran huppé

La réserve de Saint Pierre du Mont accueille la totalité de la population nicheuse de la ZPS Falaise du Bessin occidental mais on notera la présence d'un oiseau juvénile en compagnie d'un oiseau adulte sur le secteur de la Percée à Englesqueville-la-Percée le 08/07/09. Le dénombrement du 09/06/09 a permis le recensement de 7 à 9 couples confirmant la progression régulière de l'espèce depuis 2007 (3 couples) et 2008 (6 couples).

Goéland brun

Comme en 2008, la réserve a accueilli un couple mais pas de jeunes observés.

Goéland argenté

Stabilité du nombre de nicheurs avec 22 couples dénombrés le 09/06/09 pour 21 en juillet 2008. La baisse de productivité est encore constatée avec neuf nids à un jeune, deux nids à deux jeunes et seulement un nid à trois jeunes.

Mouette tridactyle

Un premier groupe de 49 oiseaux est noté sur la mer devant la réserve le 23/02/09. Les mouettes commencent à occuper la paroi dès le mois de mars avec 140 en falaise (+ 500 en mer) le 16/03/09. Les traditionnels va et vient entre la mer et la falaise sont constatés en avril et en mai (900 à 1 000 oiseaux). Moins perturbé par la présence humaine en haut de falaise, le couple de faucons pèlerins semble avoir moins perturbé la colonie par ses alarmes bruyantes. Les premiers accouplements et les premiers réaménagements des nids sont notés le 19/05/09. Les premières pontes sont détectées le 02/06/09 et les premiers pulli le 18/06/08.

Stable sur Saint-Pierre-du-Mont avec 1 185 nids élaborés dénombrés le 09/06/09 (1 191 en 2008), l'effectif nicheur est en hausse sensible à Englesqueville-la-Percée avec 384 nids élaborés recensés le 08/06/09 (320 en 2008).

ZPS FALAISE DU BESSIN OCCIDENTAL
NIDIFICATION DE LA MOUETTE TRIDACTYLE *Rissa tridactyla* 1975-2009

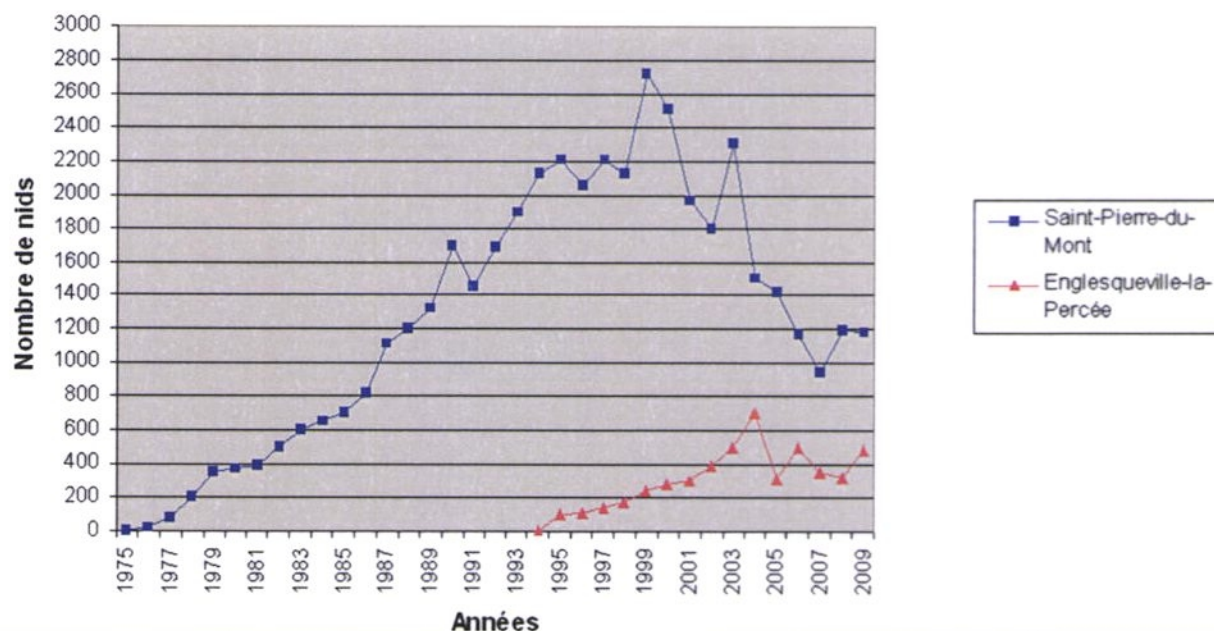


Figure 1 : Évolution de la nidification de la mouette tridactyle sur la ZPS Falaises du Bessin occidental.

L'année 2009 semble se caractériser par une meilleure productivité puisqu'un échantillonnage de 109 nids effectué le 14/07/09 sur le secteur de la Grande Crique indiquera un même nombre de nids (= 53) à un et à deux jeunes et seulement trois nids abandonnés. Les premiers juvéniles volants sont observés le 02/08/09, l'un d'eux subit le harcèlement d'un goéland argenté à cause de son incapacité à redécoller de la surface de la mer. Quelques juvéniles volants sont encore présents devant la falaise le 24/08/09 puis la colonie est totalement désertée le 28/08/09.

2. Oiseaux en période internuptiale :

Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
A03	Plongeon catmarin		1			
A06	Grèbe esclavon		3			
E19	Faucon pèlerin	1 couple présent toute l'année				

Espèces migratrices concernées par l'article 4.2 de la Directive Oiseaux						
Code	Espèce	Effectif				Commentaires
		Migration post-nuptiale	Hivernage	Migration pré-nuptiale	Estivage	
A04	Grèbe huppé		2 à 12	3		
A06	Grèbe esclavon		3			
A15	Fulmar boréal		42 max.			
B01	Fou de Bassan		20 à 100			
B02	Grand Cormoran	75	50 à 87	37		
B03	Cormoran huppé	16	11 à 27	9		
D12	Harle huppé		7	4		
K11	Pingouin torda		1 à 5			
K00	Alcidés sp.		7			

Grèbe huppé

Un groupe maxi de 12 est noté devant la Réserve le 16/03/09. Encore trois en mer le 22/04/09.

Grèbe esclavon

Un groupe de 3 individus sur la mer devant la Réserve le 23/02/09.

Fulmar boréal

L'effectif maximal est constaté le 23/02/09 avec 16 oiseaux en falaise et 42 sur la mer.

Fou de Bassan

Une centaine d'oiseaux en pêche ou au repos sur la mer le 24/01/09.

Grand Cormoran

Avec 71 oiseaux dénombrés le 23/01/09, la Réserve accueille 60 % de l'effectif total hivernant de la ZPS Falaise du Bessin. Trois grands cormorans immatures porteurs de bagues codées et colorées ont été contrôlés sur la paroi de la falaise en juin 2009, il s'agit d'oiseaux bagués poussins en 2007 et 2008 aux Iles Saint-Marcouf (Ile de Terre).

Cormoran huppé

La Réserve accueille la totalité des cormorans huppés de la ZPS Falaise du Bessin occidental en période internuptiale avec un maximum de 27 oiseaux recensés en falaise le 18/01/09.

Harle huppé

L'espèce est peu présente cette année (12 oiseaux sur l'ensemble de la ZPS en janvier 2009). Un groupe maxi de 7 individus est noté sur la mer le 23/02/09.

Pingouin torda

Espèce également peu notée cette année avec un groupe maxi de 5 en mer le 24/01/09.

Observateurs ayant participé aux recensements : R. Purenne, G & S. Vimard et F. Jeanne